

JEAN-BERNARD THIERRY HUET

**Les enfants de Dieu
doivent-ils
payer
la dîme ?**

Dieu, Percepteur ou Père ?

**Enfant de Dieu
Fils ou contribuable ?**

Apocalypse 1/8 : « "Je suis l'Alpha et l'Oméga", déclare le Seigneur Dieu tout-puissant, qui est, qui était et qui vient. »

Les enfants de Dieu doivent-ils payer la dîme ?

Copyright © 2002 Jean-Bernard Thierry HUET

ISBN: 2-9517291-0-3

**2, rue Hippolyte Foucque
97480 Saint-Joseph
Ile de la Réunion
☎ 02 62 31 54 06**

« L'Esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a oint pour annoncer une bonne nouvelle aux pauvres; Il m'a envoyé pour guérir ceux qui ont le cœur brisé, pour proclamer aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue, pour renvoyer libres les opprimés, pour publier une année de grâce du Seigneur. »

(Luc 4/18-19)

Préface :

Trois mois à peine après la sortie d'Égypte des Hébreux, Moïse, leur conducteur, entendit l'Éternel Dieu lui dire :

« *Vous ne ferez pas des dieux d'argent et des dieux d'or, pour **me les associer**, vous ne vous en ferez pas* » (Exode 20: 23). Dieu sait que l'homme, même après que Dieu se soit révélé à lui, ne peut s'empêcher de se faire d'autres dieux, petits ou grands, le plus grand étant lui-même, des dieux dont l'association avec l'Éternel produit toujours ce qu'il veut prévenir en ces mots : Vous *observerez et mettrez en pratique tout ce que **je vous ordonne; vous n'y ajouterez rien et vous n'en retrancherez rien*** (Dent. 12: 32).

L'Histoire, l'expérience et la Bible ont amplement démontré que, à une vérité indiscutable et prouvée, ce qu'on retranche (provisoirement, dit-on) est vite oublié, et ce qu'on ajoute (accessoirement, prétend-on) finit par prendre toute la place.

Plus tard, Salomon le Grand, inspiré par Dieu, renouvelle l'ordre divin : *Toute parole de Dieu est éprouvée... N'ajoute rien à ses paroles, de peur qu'il ne te reprenne et que tu ne sois trouvé menteur* (Proverbes 30 : 5, 6). Moïse, aussitôt après l'ordre divin cité plus haut en premier, entend Dieu lui dire : *Si tu m'élèves un autel de pierre, tu ne le bâtiras pas en pierres taillées ; car en passant ton ciseau sur la pierre, **tu la profanerais*** (Exode 20: 25).

Est sacré ce qui vient de Dieu, Créateur. Ce qui est profane vient de la créature, de l'homme. Celui-ci, mystique et religieux à différents degrés, témoigne d'une forte tendance à se fabriquer du sacré, soit en partant du profane, de l'humain, soit en utilisant la chose créée.

Il adore et sert la créature au lieu du Créateur. (Rom. 1 : 25). La Nature est sacrée, parce que Création de Dieu.

Les pierres de l'autel devaient être naturelles et brutes, non sacrées, mais représentant cette Nature sacrée. Plus tard, l'homme religieux, en taillant les pierres de ses églises, temples et cathédrales, prétendra faire mieux que Dieu.

La Bible aussi est sacrée, parce que Parole de Dieu. Le dogmatisme, que l'homme y ajoute, et qui vient de lui-même, jusqu'à en faire du sacré, ne peut que profaner et souiller cette divine Parole, comme le ciseau du tailleur profanait les pierres brutes et naturelles de l'autel.

Michel Renneteau - Biblique ou Dogmatique ?

INTRODUCTION :

« ...Si quelqu'un vous annonce un évangile s'écartant de celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème !

Et maintenant, est-ce la faveur des hommes que je désire, ou celle de Dieu ? Est-ce que je cherche à plaire aux hommes ? Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur de Christ. » (Gal 1/9-10)

Traiter ce sujet est véritablement un exercice périlleux à bien des égards, car certains chrétiens sont souvent bien plus intolérants que l'on pourrait le croire : attirer leur attention sur une tradition bien établie et sur laquelle repose la prospérité de leurs communautés, la solution probable pour sortir de certaines impasses financières et surtout le confort de leurs « ministères » m'ont attiré quelques inimitiés tenaces. Mais faut-il se taire et laisser prospérer ces faux « évangiles » qui à coup de menaces, de malédictions diverses et savamment choisies, maintiennent les chrétiens dans la servitude, en les privant à la fois de la joie de donner et des bénédictions que notre Seigneur réserve à ceux qui donnent avec joie ?

Il ne s'agit pas de pinailler sur des questions théologiques mineures comme certains voudraient bien le dire, mais de rétablir « La Vérité », c'est à dire JESUS dans toute sa splendeur (Jean 14/6 : « Jésus lui dit: **Je suis** le chemin, **la vérité**, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi »).

Il s'agit de rétablir le Royaume de Dieu comme Jésus Lui-même l'a institué et enseigné et cela sans compromission. On verra en cours d'étude notamment comment le refus de reconnaître le nouveau sacerdoce a été et est préjudiciable à l'Eglise et comment chaque disciple peut, une fois libéré de tout joug humain servir le Seigneur avec joie, responsabilité, et participer à la multiplication de (vrais) disciples conformément à la volonté du Seigneur : « Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer **tout ce que je vous ai prescrit**. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. » (Mt 28/19-20).

Cette question du sacerdoce sera longuement abordée parce que c'est une question théologique essentielle et stratégique qui doit impérativement être comprise si l'Eglise veut être réveillée et elle a un rapport direct avec la frauduleuse pratique du prélèvement de la dîme.

Certes c'est une hérésie , mais ce qu'il convient de démontrer c'est que cette hérésie comme toutes les autres d'ailleurs relève de la puissance de Satan et que toute chose qui n'est pas dictée par le Saint-Esprit est charnel, diabolique, destructeur. **Jean 10:10 « Le voleur ne vient que pour dérober, égorger et détruire; moi, je suis venu afin que les brebis aient la vie, et qu'elles l'aient en abondance. »**

L'hérésie actuelle est la suivante : Les assemblées, les congrégations, les églises ou groupements d'églises sont structurés de manière pyramidale, hiérarchique, modèle Lévitique comme le modèle catholique qui y est largement inspiré voire copié.

L'Eglise aujourd'hui encore, la catholique et quasiment toutes les autres (chrétiennes, protestantes ou évangéliques, sectaires comme les « témoins de Jéhovah » ou « l'église adventiste du 7^{ème} jour) ont gardé ce modèle. Ainsi il est courant que les « pasteurs » soient « l'équivalent » des **prêtres** catholiques. C'est déjà une hérésie chez les catholiques que de réserver le sacerdoce, c'est à dire la prêtrise ou sacrificature à un seul homme au détriment des autres qui deviennent vulgairement « le peuple », « exit » le sacerdoce universel, çà l'est plus encore chez les protestants et évangéliques.

Sacrificateur : « Prêtre. Ministre attiré du culte, qui officie à l'autel et accomplit certains rites pour le compte de la communauté. Médiateurs entre l'homme et la divinité, les sacrificateurs ou prêtres formaient gén. une caste chez les Egyptiens, les Madianites, les Philistins, les Grecs, les Romains. » (La Bible On line 26542 Topics)

Méditons un instant sur l'enseignement de Jésus quand la maman Zébédée vient plaider la cause de ses deux fils Jacques et Jean :

« Il (Jésus) lui dit, Que veux-tu? Ordonne, lui dit-elle, que mes deux fils, que voici, soient assis, dans ton royaume, l'un à ta droite et l'autre à ta gauche.

Jésus répondit, Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire la coupe que je dois boire? Nous le pouvons, dirent-ils.

Et il leur répondit, Il est vrai que vous boirez ma coupe; mais pour ce qui est d'être assis à ma droite et à ma gauche, cela ne dépend pas de moi, et ne sera donné qu'à ceux à qui mon Père l'a réservé.

Les dix, ayant entendu cela, furent indignés contre les deux frères.

Jésus les appela, et dit, Vous savez que les chefs des nations les tyrannisent, et que les grands les asservissent.

Il n'en sera pas de même au milieu de vous. Mais quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur;

et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave.

C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de beaucoup. (Mt 20/21-27)

Et... : « Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi; car un seul est votre Maître, et **vous êtes tous frères.**

Et n'appellez personne sur la terre votre père; car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux.

Ne vous faites pas appeler directeurs; car un seul est votre Directeur, le Christ.

Le plus grand parmi vous sera votre serviteur.

Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé ». (Mt 23/8-12).

C'est pourquoi il est dit dans **Matthieu 19:30** « **Plusieurs des premiers seront les derniers, et plusieurs des derniers seront les premiers.** »

Les catholiques se font appeler « Père » et les protestants « Pasteurs ». Où est la différence ?

C'est là que réside une grande confusion que ce livre tentera de démontrer et d'éliminer.

« **Vous êtes tous frères** », pas de chefs, **tous prêtres, un sacerdoce royal.** Mais alors me direz-vous peut-être : Pas de conducteurs ? Et les ministères alors ?

Un chapitre spécial y est consacré en page ...

Pour le moment je crois qu'il est nécessaire de bien comprendre qui est notre Dieu et ce qu'il attend réellement de nous qui ne pouvons dire que nous sommes chrétiens uniquement par sa grâce et rien d'autre.

Deut 10/17 nous rapporte : « **En effet, il est le Dieu des dieux, le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et redoutable, qui n'avantage personne et ne se laisse pas corrompre par des cadeaux.** » (Version français courant)...

« **le Dieu grand, fort et terrible, qui ne fait point de favoritisme et qui ne reçoit point de présent, ...** » (**Segond NEG**).

Dans la Parole de Dieu, il y a l'Esprit et la lettre, la loi et la grâce, l'ancien et le nouveau testament, la chair et l'Esprit... Il est malhonnête de tordre le sens des écritures quand cela nous arrange et corrobore nos propres pensées et désirs en mélangeant savamment les écritures et en faisant croire n'importe quoi aux malheureux, aux illettrés et aux faibles.

Considérons les écritures :

Jean 6/63 dit : « **C'est l'Esprit qui vivifie; la chair ne sert à rien. Les paroles que je vous ai dites sont Esprit et vie.** »

2 Corinthiens 3/6 persiste : « **Il nous a aussi rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'Esprit; car la lettre tue, mais l'Esprit vivifie** »

D'autre part, il nous faut bien comprendre que Dieu est le seul vrai propriétaire de toute chose. Au sujet des richesses il a dit : « **L'argent est à moi, et l'or est à moi, Dit l'Eternel des armées.** » **En Agée 2/8.**

Lorsque donc nous disons que nous donnons à Dieu, en réalité nous donnons aux hommes selon des prescriptions conformes à sa volonté et qui l'honorent. Dans l'ancien testament, Israël donnait aux sacrificateurs (Nombres 18/26 et 28) et dans le nouveau les chrétiens à ceux qui enseignent la Parole (Gal 6/6) par exemple, mais aussi pour

“ nourrir, enterrer les pauvres, pour soutenir les veuves, les chômeurs, les orphelins, les naufragés de la vie”(Tertullien) et j'ajouterai toutes les fois que le Saint-Esprit nous interpelle. Nous ne saurions donner à quelqu'un quelque chose qui lui appartienne déjà.

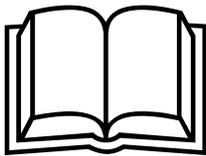
1 Jean 3:17 : « **Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui?** »

Il en est de même pour l'amour. Nous prétendons tous aimer Dieu surtout quand nous sommes dans le culte louant et adorant Dieu. Mais à chaque fois que nos cœurs sont endurcis contre nos frères pour

des raisons multiples ou bien que nous jugions des catégories d'hommes par race ou par religion ou que nous en avons de la crainte, ce n'est pas conforme à la volonté de Dieu et cela ne l'honore pas ; et donc nous démontrons qu'en réalité nous n'aimons pas Dieu.

Le vrai amour pour Dieu est expliqué en 1 Jean 4/20-21 : « ***Si quelqu'un dit, J'aime Dieu, et qu'il haisse son frère, c'est un menteur; car celui qui n'aime pas son frère qu'il voit, comment peut-il aimer Dieu qu'il ne voit pas? Et nous avons de lui ce commandement, que celui qui aime Dieu aime aussi son frère.*** »

De même que la crainte nous rappelle que l'amour n'est point en nous : 1 Jean 4/18 : «***La crainte n'est pas dans l'amour, mais l'amour parfait bannit la crainte; car la crainte suppose un châtement, et celui qui craint n'est pas parfait dans l'amour.*** » (Voir aussi 1 Co13)



«

Avant d'aborder ce sujet sensible je crois utile d'expliquer un point de doctrine concernant la subtilité de la tradition :

La tradition est la transmission d'une pratique dictée à l'origine par des circonstances particulières ou adoptées pour répondre aux besoins spécifiques d'une époque, et qui avec le temps est devenue une coutume.

Bibliquement, nous pourrions dire que c'est la déformation de la Parole de Dieu ou sa perversion qui conduit en particulier à l'apostasie.

L'un des six thèmes majeurs reconnus par la foi protestante est : « **SE REFORMER SANS CESSE** »

Les Eglises rassemblent dans une même foi et espérance tous ceux hommes, femmes et enfants, qui confessent explicitement le DIEU de JESUS-CHRIST comme Celui qui donne un sens à leur vie. Les Institutions ecclésiastiques sont des réalités humaines. « Elles peuvent se tromper » disait LUTHER.

En référence à l'Evangile, les Eglises doivent sans cesse porter un regard critique et interrogateur sur leur propre fonctionnement. Chacun doit y prendre sa part de responsabilité et être témoin de la fidélité à la PAROLE DIVINE. (C'est ce que je m'efforcerai de faire au moyen de ce livre)

Cela consiste pour l'Eglise à faire une totale abstraction des traditions acquises au cours des siècles afin de revenir à la source de la vie, Jésus, La Parole de Dieu.

La première des erreurs survenues pour polluer l'Eglise, outre l'arrière plan judaïsant fut après l'an 313, sa paganisation, c'est-à-dire l'ajout des traditions païennes et mythologiques. Aujourd'hui à la veille du retour de Jésus, l'Eglise de Jésus-Christ a besoin de réformes profondes pour revenir à la saine doctrine qui seule est susceptible d'apporter un vrai changement dans la vie des hommes en leur apportant une nouvelle naissance et une croissance spirituelle telles que celles qu'ont eu les hommes de foi sans compromis au cours des siècles.

Norbert LIETH dans la revue « *NOUVELLES D'ISRAËL* » de mars 2001 me conforte dans l'idée suivante à l'image des huit survivants de l'ancien monde qui survécurent au terrible déluge. Ce fait saisissant dit-il montre que **ce n'est pas la masse qui a raison, mais ceux qui prennent la Parole de Dieu au sérieux**. Beaucoup d'exemples pourraient être cités. Notons juste Jésus en son temps ainsi que les premiers réformateurs.

Ainsi aujourd'hui la plupart des églises n'ont pas raison sur le point doctrinal de « **la dîme** » malgré la notoriété publique de leurs dirigeants et l'efficacité de leurs ministères dans les autres domaines.

En 1831, l'abolitionniste William Lloyd Garrison lança à Boston le journal *The Liberator*, dans lequel il réclamait la libération immédiate des esclaves noirs américains. «Le succès de toute grande action morale, écrivit-il un jour, ne dépend pas du nombre. »

Jésus a dit : « ***vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous affranchira.*** »
(*Jean 8/32*)

« Si donc le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. » (*Jean 8/36*).

Matthieu 7:13 « ***Entrez par la porte étroite. Car large est la porte, spacieux est le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là.*** »

Matthieu 7:14 « ***Mais étroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent.*** »

Luc 13:24 « ***Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite. Car, je vous le dis, beaucoup chercheront à entrer, et ne le pourront pas.*** »

LA DÎME

Ce système légaliste, « la dîme », importé du passé est hérité en fin de compte de l'église catholique romaine. « **La dîme et la gabelle** » si ma mémoire ne me fait pas défaut étaient des taxes en vigueur à une certaine époque en France. Pour nous rassurer voyons la définition de ces mots :

Dictionnaire Hachette français :

Dîme :

N. fém. (lat. decima «dixième»).

1. Dixième partie des récoltes qui, chez les Juifs, devait être consacrée à Dieu ou offerte aux lévites.
2. HIST. Avant la Révolution, **taxe perçue par l'Église et équivalente à la dixième partie des récoltes.**
3. Fig. Prélever une dîme sur quelque chose. : détourner une partie de sa valeur pour son propre compte.

Gabelle :

N. fém. (ar. qabala «impôt»). Anc. Impôt sur le sel et, par analogie, sur d'autres denrées. / Administration chargée de recouvrer cet impôt.

Encyclopédie Encarta 2000 :

1. PRÉSENTATION

Dîme, impôt dû au clergé au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime. **Évoquée dans le Deutéronome, la dîme existe déjà en Grèce antique, en tant qu'offrande volontaire faite à un Temple.** En France, elle est instaurée par les conciles francs dès la période mérovingienne. Charlemagne généralise cet impôt sur les produits agricoles (récoltes, troupeaux), afin de pourvoir à l'entretien des paroisses et de leur clergé (780, 789, 801).

2. UN PRÉLÈVEMENT SUR LES PRODUCTIONS

Des «décimateurs » prélèvent la dîme dès la récolte ou le produit réalisés : Il s'agit donc d'un impôt «quérable» que les pauliers, chargés par les décimateurs, perçoivent sur le lieu de la production.

Les céréales sont imposées en général à la dixième gerbe et constituent, avec le vin, les «grosses dîmes». Les fruits et légumes (dîmes «menues» ou «vertes») peuvent bénéficier d'exemptions. La dîme sur le croît des animaux est dite «de charnage». Seuls les bois, prairies naturelles et étangs ne sont jamais décimables.

Les taux d'imposition changent selon les périodes, les régions, les catégories sociales et les productions concernées. Différentes désignations distinguent les dîmes prélevées de longue date («anciennes», «solites» ou de «droit») et les dîmes plus récentes (« novale», «insolites» ou «d'usage»).

Cette grande diversité favorise les contestations entre les décimateurs et les contribuables, et entre les décimateurs eux-mêmes, puisque les ressorts et la nature de la dîme sont matières à d'innombrables controverses. La fin du XVIII^e siècle est ainsi marquée par l'arrêt du Parlement de Rouen (1784) selon lequel seules les dîmes portant sur les céréales principales sont solites : Les décimateurs doivent, pour toutes les autres productions, prouver que la propriété est plus que quarantenaire.

2 LES BÉNÉFICIAIRES

Tous les propriétaires sont soumis à la dîme : les nobles, le roi et les religieux eux-mêmes, à l'exception de quelques ordres, comme les cisterciens.

Le produit perçu par les décimateurs est théoriquement divisé en trois parties : un tiers pour l'entretien de l'église paroissiale, un autre pour le desservant de la paroisse, le dernier pour les pauvres. **Rapidement, les évêques détournent à leur profit une large partie de la dîme.**

De même, dès le IX^e siècle, certains seigneurs récupèrent les dîmes perçues dans leurs seigneuries, en échange de leur protection. Les monastères aussi s'octroient celles issues des paroisses auxquelles ils appartiennent : l'abbaye de la Chaise-Dieu prélève ainsi des dîmes dans plus de trois cents paroisses. Les dîmes allouées à ces seigneurs, laïcs et monastiques, sont dites inféodées. En principe, ceux-ci doivent prouver qu'ils les tiennent de manière immémoriale ou produire un titre de propriété antérieur au **concile de Latran III (1179) qui a inscrit la dîme dans le droit canon.**

Ne reste donc qu'une minorité de paroisses qui touche les revenus des dîmes, alors que cet impôt constitue la majeure partie du revenu de la cure. En définitive, la portion réservée aux desservants se réduit à la «portion congrue» que leur reversent les gros décimateurs; alors que celle affectée au soulagement des pauvres disparaît, au point que le Dauphiné, en 1564, peut se montrer généreux en accordant aux pauvres des hôpitaux, 1/24 du produit de la dîme.

Des édits, en 1695 puis 1761, tentent vainement d'imposer aux décimateurs une partie de l'entretien des bâtiments religieux et des ecclésiastiques; de nombreux procès s'ensuivent, comme l'assemblée des notables de 1787 qui dénonce les imperfections du système. **Le clergé, en renonçant à ses privilèges au début de la Révolution française, le 11 août 1789, abandonne en même temps son droit de percevoir cet impôt séculaire, qui est définitivement aboli sous la Convention.**

Actuellement dans les milieux protestants et évangéliques, ce système (la dîme) semble encore bien commode et tellement plus sécurisant pour qui manque de foi dans le pouvoir de la volonté de Dieu de s'occuper de ses enfants et serviteurs. D'autres chrétiens, par contre, s'interrogent avec raison sur la validité de cette pratique anachronique. Quels en sont les fondements bibliques ? Peut-on encore exiger d'eux qu'ils s'acquittent obligatoirement du versement du dixième de leurs revenus entre les mains de leurs conducteurs ?

J'aborderai cette question dans ce livre qui n'a d'autre prétention que de nous inciter à discerner enfin **notre condition de racheté**, afin que chacun, dans sa liberté retrouvée, exerce pleinement, sous la conduite du Saint-Esprit, la libéralité et l'amour qui viennent de Dieu, **en donnant avec « bonne volonté », « zèle », « comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie » (2 Cor 9/7).**

« C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. » (Gal 5/1).

JESUS N'A PAS ENSEIGNE LA PRATIQUE DE LA DÎME NI AUCUN DES APÔTRES DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

C'est vrai, toute la Parole de Dieu est utile à l'enseignement :

2 Timothée 3/16 : « *Toute l'Écriture est inspirée de Dieu, et utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice,...* »

MAIS...

Actes 2/42 nous dit : « *Ils persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain, et dans les prières.* » et **Hébreux 6/1-2** en nous parlant de l'essentiel de la doctrine ne nous parle aucunement de la dîme :

« *C'est pourquoi, laissant les éléments de la parole de Christ, tendons à ce qui est parfait, sans poser de nouveau le fondement du renoncement aux oeuvres mortes, de la foi en Dieu, de la doctrine des baptêmes, de l'imposition des mains, de la résurrection des morts, et du jugement éternel.* »

De même, lors du concile de Jérusalem, aucune recommandation concernant la dîme ne fut donnée pour les païens : « *C'est pourquoi, ajouta Jacques, j'estime qu'on ne doit pas créer de difficultés à ceux, non juifs, qui se tournent vers Dieu. Mais écrivons-leur pour leur demander de ne pas manger de viandes impures provenant de sacrifices offerts aux idoles, de se garder de l'immoralité et de ne pas manger de la chair d'animaux étranglés ni de sang.* »(Actes 15/19-20).

Etude chronologique:

3

4 I- LA DIME AVANT LA LOI

A / Abram et Melchisédek

« **Abram donna à Melchisédek la dîme de tout [le butin]** »(Gen 14/20).

« **Ce Melchisédek était roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-Haut ; Il alla à la rencontre d'Abram qui revenait de la défaite des rois et Il le bénit ; c'est à lui qu'Abram donna la dîme de tout [le butin].** » (Héb 7/1-2).

Ici il convient de rappeler qu'**Abram** ne s'appelle pas encore **Abraham**, que c'est Abram qui va donner un fils à sa servante Agar l'Égyptienne alors qu'il est âgé de 86 ans qu'il nommera Ismaël. Ce n'est que plus tard, alors qu'il est âgé de 99 ans que Dieu va faire une Alliance, reconnaissable à la circoncision, avec lui et va changer son nom en **Abraham**. C'est là que Dieu promet à Abraham, après avoir changé aussi le nom de sa femme Saraï en **Sara** qu'Il va la bénir et lui donner par elle un fils issu de l'Alliance, Isaac. (Gen 16-17-20/2-3).

C'est très important de discerner ici entre ce qui est de l'Alliance ou pas. Abram fait enfanter dans le

péché, en dehors de l'alliance Ismaël, avec toutes les conséquences désastreuses des millénaires plus tard que vous connaissez si vous êtes à l'écoute de ce qui se passe en Israël depuis le 14 mai 1948, date de la création de l'Etat d'Israël jusqu'à maintenant avec l'intifada al- Aqsa. Mais Abraham fait enfanter dans l'Alliance, selon la promesse de Dieu, Isaac, dont la généalogie conduit à la naissance de Jésus, le Messie avec la conséquence primordiale que vous savez, le salut offert gratuitement à tout croyant quel que soit son arrière plan religieux, ethnique, socio-culturel etc.

Abram, bien que croyant, ayant quitté UR en Chaldée pour obéir au Seigneur, était encore un incirconcis. On pourrait dire qu'il a bien agi, en donnant la dîme du butin, cela n'a pas fait de mal à Melchisédek, mais ce qu'il a fait venait de la chair ; il a agi en bien, mais selon les coutumes en vigueur à l'époque, religieusement, **selon la connaissance du bien et du mal**, et non **l'arbre de vie** (Gen 2,3), c'est à dire, Jésus, l'Esprit ou encore l'obéissance à la volonté du Père. La preuve c'est que sa femme qui était stérile (symbole de mort) enfante Isaac qui est plus qu'un symbole de vie, mais la preuve de la vie qui coulait en Abraham et Sara après l'alliance de la circoncision. (**Jean 14/6 : « Je suis Le Chemin, La Vérité et La Vie » a dit Jésus.**)

Je crois qu'il est évident que cette alliance de sang préfigure celle de la croix.

Lors de la circoncision, il entre donc dans l'alliance, mange de l'arbre de vie, n'agit plus selon ses désirs, mais ceux du Père.

Romains 4:11 « Et il reçut le signe de la circoncision, comme sceau de la justice qu'il avait obtenue par la foi quand il était incirconcis, afin d'être le père de tous les incirconcis qui croient, pour que la justice leur soit aussi imputée »

Aujourd'hui, Christ est notre circoncision, ce qui fait dire à Paul en **Romains 2:29 « Mais le Juif, c'est celui qui l'est intérieurement; et la circoncision, c'est celle du cœur, selon l'Esprit et non selon la lettre. La louange de ce Juif ne vient pas des hommes, mais de Dieu. »**

La preuve nous est donnée aussi pour les autres, les gentils en **Gal5/6 : « Car, en Jésus-Christ, ni la circoncision ni l'incirconcision n'ont de valeur, mais seulement la foi qui est agissante par l'amour. »**

Et en **Colossiens 2/11 : « Et c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision que la main n'a pas faite, mais de la circoncision de Christ, qui consiste dans le dépouillement du corps de la chair »**

En Gen 14/20, **Abram** donne la dîme du butin au sacrificateur.

En Gen 22/2 Dieu va demander à **Abraham** de sacrifier, il devient donc un sacrificateur, Dieu ayant pourvu à un bélier (type de l'agneau, Jésus).

Il y a ici une préfiguration saisissante de la loi et de la grâce, du sacerdoce Lévitique et du sacerdoce universel en Christ qui a fait de nous par la foi en Lui un royaume de sacrificateurs (prêtres), les prêtres du Roi selon la version BFC et cela dans une alliance éternelle. (1 Pi 2/9 – Apo 1/6-5/10-20/6).

Et nous allons voir que la dîme qui a un rapport direct avec le sacerdoce Lévitique perdra toute sa valeur dans le nouveau sacerdoce en Christ au profit de la libéralité qui consiste à donner généreusement et librement sous la conduite du Saint-Esprit.

Melchisédek, un être mystérieux

« Il est sans père, sans mère, sans généalogie ; il n'a ni commencement de jours ni fin de vie. Il est rendu semblable au Fils de Dieu, Il demeure sacrificateur à perpétuité. » (Héb 7/3).

Melchisédek, un semblable de Christ

« Rendu semblable au Fils de Dieu, Il demeure sacrificateur à perpétuité. »

« L'Eternel l'a juré et ne le regrettera pas : Tu es sacrificateur pour toujours selon l'ordre de Melchisédek. » (Ps. 110/4)

Si Melchisédek est un semblable de Christ, « une Christo phanie » diront certains exégètes, c'est bien pour montrer la préfiguration du sacerdoce de Christ comme souverain sacrificateur, là encore l'ombre des choses à venir (Colossiens 2/17) qui est du reste largement explicité dans l'épître aux Hébreux.

C'est un peu facile voir hasardeux de tirer cette conclusion pour le moins hâtive : Melchisédek = Christ, donc Abram donne la dîme à Melchisédek et comme Melchisédek est une « Christo phanie », certains diront un « type » de Christ, d'autres « Christ » lui-même, alors lorsque le peuple de Dieu donne la dîme, il la donne à Christ !

Ceci est un raisonnement, et non pas la vérité ! Jésus n'aurait certainement pas manqué de nous le révéler sachant bien que l'argent (son amour) a conduit un des ses apôtres à le livrer puis à se suicider ! Judas Iscariote honorait-il le Seigneur en lui donnant sa dîme ou lui volait-il sa dîme ? Et les autres apôtres Lui donnaient-ils leur dîme ?

Sachant que la crucifixion marque le passage de la loi à la grâce, Pierre, Jacques, Jean ont-ils donné la dîme à Christ avant la crucifixion ? Et après, à qui ? Aux pasteurs ? Aux églises ?

Observation : Dans la Bible, le mot dîme apparaît pour la première fois dans ce passage (Gen 14/20). Depuis Abel jusqu'à Abram, en passant par Noé, c'est plutôt la notion d'offrande ou de sacrifice qui ressort des récits bibliques (cf. Gen. 4/4-8/20-22/13)

Abram rencontre un sacrificateur d'un ordre particulier : Melchisédek. Abram décide **librement et sans aucune contrainte** de lui remettre la dîme du butin, **fruit de la guerre et non pas, il faut le noter, la dîme de ses revenus.**

Vous remarquerez au passage que c'est la seule fois où Abram paya la dîme. Abraham, ex-Abram lui ne l'a jamais fait.

B / Jacob et la dîme

« Jacob fit un vœu en disant : si Dieu est avec moi et me garde...Je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras. » (Gen 28/20-22)

Observation : Dans la Bible, le mot dîme apparaît pour la deuxième fois dans ce passage.

IL s'agit ici de Jacob qui fait un vœu à l'Eternel ; il lui promet la dîme de ses revenus à condition que Dieu lui en accorde. **Là encore il n'y a aucune contrainte, l'Eternel ne lui a rien demandé ; Jacob s'engage librement à agir ainsi si Dieu le bénit.**

Ce vœu, Dieu va le lui rappeler après l'avoir béni .

(Gen31/13a) : « **Je suis le Dieu qui t'est apparu à Béthel, là où tu as dressé et consacré une pierre, là où tu t'es engagé envers moi par un vœu.** » (BFC) ; mais Il exigera plutôt de Jacob un autel :

(Gen 35/1-6-7) : « **Un jour Dieu dit à Jacob: "En route! Va t'installer à Béthel, où tu me construiras un autel. C'est là que je me suis manifesté à toi lorsque tu fuyais pour échapper à ton frère Ésaü."** », c'est à dire un édifice sur lequel l'on ferait des sacrifices.

Jacob a essayé de soudoyer Dieu ; Il cherchait à acheter la bénédiction de Dieu. Son niveau de spiritualité n'était pas très élevé et le motif de sa dîme était loin d'être sincère. Nous pourrions lire et relire ce passage, jamais nous ne trouverons un ordre de Dieu demandant à Jacob de Lui donner la dîme. Il semblerait même que, dans ce cas là, la dîme déplaisait à Dieu à cause des raisons données par Jacob. Nos manigances et nos prétentions déplaisent à l'Eternel.

Nous connaissons tous l'histoire de Jacob. Il est celui qui prend par le talon; qui supplante, qui usurpe c'est ce que veut dire son nom... Nous savons comment il a obtenu le droit d'aînesse de son frère

Esau et comment il a trompé son vieux père pour en obtenir la bénédiction. Cependant comme pour Abraham son grand-père, Dieu se manifestera dans sa vie au gué du Yabboq ou il aura une lutte avec Dieu. Jacob sortira vainqueur, bien qu'il fut touché à la hanche.

Dieu bénit Jacob en ces mots : **"Ton nom ne sera plus Jacob, mais Israël; car tu as lutté avec Dieu et avec des hommes, et tu as été vainqueur." Jacob appela ce lieu Péniel, face de Dieu : "J'ai vu Dieu face à face, dit-il, et mon âme a été sauvée". (Gen 32/31-32).**

« C'est le moment crucial de la vie de Jacob. Jusque-là, il s'était fié à sa propre force et à ses stratagèmes; il apprend maintenant que son énergie ne peut pas prévaloir contre Dieu et qu'il doit se soumettre en recourant à la prière pour obtenir la bénédiction dont il ne peut se passer. Dès lors, il est souvent fait allusion à l'adoration que Jacob voue à l'Eternel. » [La Bible online-25155 Topics](#)

Israël qui veut dire lutteur avec Dieu, nous parle déjà de la prière et de l'intercession ainsi que de la grâce ou de l'exaucement et Israël (ex-Jacob) sera plus tard reconnu comme un adorateur.

**« Il dressa un autel à cet endroit et l'appela El, le Dieu d'Israël. »
(Gen 33/20).**

Là encore, nous voyons la différence entre l'esprit et la chair.

Conclusion : Avant la venue de la loi de Moïse, tous les actes d'adoration de Dieu par les biens étaient libres et volontaires, mais nullement obligatoires.

Ces actes d'adoration résultaient des engagements pris par leurs auteurs, sans qu'aucun texte ou aucun ordre de l'Eternel ne les y contraigne ou invite.

Du reste la Genèse ne fait aucune allusion à une exigence de Dieu concernant le dixième des biens.

**DONNER A DIEU ETAIT EN CE TEMPS LA,
DEJA UNE LIBERALITE.**

MAIS QUE DEVIENT LA DIME AU TEMPS DE LA LOI ?

II - LA DÎME AU TEMPS DE LA LOI

Le désir de se faire un peuple de sacrificateurs sur la terre, amènera l'Eternel Dieu à traiter avec les descendants de Jacob (ISRAËL), **une Alliance basée sur la loi.**

Les clauses de l'Alliance :

« Maintenant, si vous écoutez ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous m'appartiendrez entre tous les peuples, car toute la terre est à moi; vous serez pour moi un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. Voilà les paroles que tu diras aux enfants d'Israël. » (Exo 19/5-6 Second NEG)

La conclusion de l'Alliance :

« Il prit le livre de l'alliance, et le lut en présence du peuple; ils dirent, Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit, et nous obéirons. Moïse prit le sang, et il le répandit sur le peuple, en disant, Voici le sang de l'alliance que l'Eternel a faite avec vous selon toutes ces paroles. » (Exo 24/7-8)

Le contenu du livre de l'Alliance (Livre de la loi)

J'aborderai dans cette section uniquement les ordonnances relatives à la dîme et à la dîme de la dîme.

A / Ordonnances relatives à la dîme

1°) **« Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Eternel; c'est une chose consacrée à l'Eternel »...** **« Toute dîme de gros et de menu bétail, de tout ce qui passe sous la houlette, sera une dîme consacrée à l'Eternel. » (Lév 27/30-32)**

Observation : Dans cette ordonnance, Dieu précise la nature de la dîme : c'était le dixième des récoltes et le dixième du bétail, mais pas de tout ce que l'on recevait.

La dîme ne devait donc être issue que des résultats du travail de l'homme sur la nature (agriculture et élevage) et était toujours prélevée en NATURE. Il y a là encore un parallèle saisissant avec **Gal 6/6 :** **« Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne ! »** Le mot « biens » regroupe toutes sortes de possibilités de dons, pas seulement d'argent. Si un conducteur a besoin d'un pull-over et que j'en ai un à lui offrir, il serait inconvenant pour lui de me demander de lui donner en argent la valeur du pull-over au lieu du pull-over? N'est-ce pas ?

2°) **« Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation. (Tente de la rencontre ou Tabernacle). » (Nom 18/21)**

Observation : Les lévites sont les premiers bénéficiaires (il y en a d'autres) de la dîme. Je rappelle qu'était Lévite, tout descendant de Lévi, l'un des douze fils de Jacob. La dîme était leur salaire mais aussi leur héritage puisqu'ils n'avaient pas reçu de terres en partage et devaient se consacrer au service de L'Eternel.

B / Ordonnance relative à la dîme de la dîme

« Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras, Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Eternel, une dîme de la dîme; »... « C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Eternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et vous donnerez au sacrificateur Aaron l'offrande que vous en aurez prélevé pour l'Eternel. » (Nom 18/26-28)

Observation : Les Lévites payaient également la dîme. C'était la dîme de la dîme qu'ils payaient. Ils la remettaient aux sacrificateurs. Je rappelle là aussi qu'était sacrificateur, tout Lévite de la descendance d'Aaron. Aaron était lui-même descendant de Lévi de même que son frère Moïse. Tout sacrificateur était Lévite (descendant de Lévi) ; mais les Lévites n'étaient pas eux tous des sacrificateurs (descendants d'Aaron).

C / Quand selon la Parole de Dieu devait-on lever la dîme ?

« Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. » (Deut 14/22)

D / Qui jouissait de la dîme ?

« Et tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Eternel, ton Dieu. » (Deut 14/23)

« Tu le mangeras chaque année, toi et ta famille, devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira. [c'est à dire Le Temple] » (Deut 15/20)

« Tu ne pourras pas manger dans tes portes la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires, ni tes prémices. Mais c'est devant l'Eternel, ton Dieu, que tu les mangeras, dans le lieu que l'Eternel, ton Dieu, choisira, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui sera dans tes portes; et c'est devant l'Eternel, ton Dieu, que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu posséderas. » (Deut 12/17-18)

Observation : Celui qui donnait la dîme, et sa famille avec lui en jouissait également dans le lieu où se trouvait le Temple. Mais l'année de la dîme, c'est à dire tous les trois ans, la dîme se prenait dans le lieu où résidait le donateur.

E / L'Année de la dîme

« Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes produits, la troisième année, l'année de la dîme, tu la donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve; et ils mangeront et se rassasieront, dans tes portes. » [dans ton quartier] (Deut 26/12)

« Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Eternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains. » (Deut 14/28-29)

Observation : Bien que l'Eternel ait fait de la dîme le salaire et l'héritage du Lévite, le sacrificateur, le Lévite, le donateur, sa famille, l'immigrant, l'orphelin et la veuve, TOUS en jouissaient avec lui.

La dîme ne servait pas seulement à l'entretien des lévites, et du sacrificateur, mais permettait aussi à Dieu de pourvoir au besoin du donateur lui-même et de sa famille, et à ceux de l'étranger, de l'orphelin et de

la veuve.

F / La dîme : À payer en argent ou en nature ? Echange et rachat-Combien de dîmes ?

1°) Les Salariés

Bien qu'il existât déjà à l'époque des ouvriers recevant leur salaire en argent (Lév 19/13-Deut 24/14-15), je ne vois nulle part dans la Bible où l'Eternel a fait porter la dîme sur l'argent..

2°) L'échange de la dîme

La dîme devait être souvent transportée au Temple.

*« Peut-être lorsque l'Eternel, ton Dieu, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Eternel, ton Dieu, pour y faire résider son nom. Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Eternel, ton Dieu, aura choisi. Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille. Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi. »
(Deut 14/24-27).*

Observation : La dîme n'était jamais prélevée en argent, mais toujours en nature. Lorsque le Temple se trouvait trop loin de sa demeure, L'Eternel permettait à l'Israélite d'abord de convertir cette dîme en argent afin de faciliter son déplacement vers le Temple. Puis, une fois arrivé, l'argent obtenu devrait être à nouveau reconverti en nature par l'achat, laissé à sa discrétion, de « **gros et menu bétail, vin et liqueur, tout ce qui lui fera plaisir** ». C'est là l'échange de la dîme.

3°) Le rachat

« Si quelqu'un veut racheter quelque chose de sa dîme, il y ajoutera un cinquième. » (Lév 27/31)

Observation : L'on pouvait cependant racheter quelque chose de sa dîme, mais uniquement sur celle des produits de la terre, en ajoutant un cinquième. Par exemple, si je dois 100 kilos de blé et que je désire les garder pour moi, je rachète cette dîme en donnant à sa place 120 kilos d'un autre produit de la terre.

4°) Combien de dîmes ?

Il y avait donc en tout, trois dîmes séparées qui totalisaient environ 27,1% : 10% pour les lévites ; 10% de ce qui restait pour la contribution aux fêtes nationales, et 10% de ce qui restait pour donner aux pauvres.

La dîme des lévites faisait vivre les gens du gouvernement, elle servait à développer le sens religieux, social et culturel commun en développant l'amour envers Dieu et en enseignant aux individus à partager avec les autres. C'était l'enseignement communautaire et social.

Deutéronome 12 mentionne une deuxième dîme : « **Mais vous passerez le Jourdain, et vous habiterez dans le pays dont l'Eternel, votre Dieu, vous accordera la possession; il vous donnera du repos, après vous avoir délivrés de tous vos ennemis qui vous entourent, et vous vous établirez en sécurité. Alors il y aura un lieu que l'Eternel, votre Dieu, choisira pour y faire résider son nom. C'est là que vous présenterez tout ce que je vous ordonne, vos holocaustes, vos sacrifices, vos dîmes, vos prémices, et les offrandes choisies que vous ferez à l'Eternel pour accomplir vos vœux... Tu ne pourras pas manger dans tes portes la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires, ni tes prémices. Mais c'est devant l'Eternel, ton Dieu, que tu les mangeras, dans le lieu que l'Eternel, ton Dieu, choisira, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui sera dans tes portes; et c'est devant l'Eternel, ton Dieu, que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu posséderas. » (vs 10-11-17-18)**

Il s'agit là d'une autre dîme, d'un autre 10%. Ce 10% devait être amené à Jérusalem pour être mangé par la famille, les serviteurs et les sacrificateurs dans le sanctuaire. Cette dîme était destinée à promouvoir l'unité familiale et stimuler la dévotion à l'Eternel. C'était en quelque sorte un repas communautaire national, et chacun apprenait à partager. Cette dîme, appelée dîme des festivités, servait à perpétuer la vie religieuse et sociale de la nation. (Y aurait-il un rapport avec les agapes ?)

Cela fait déjà 20% (ou plus dans le cas où l'on rachetait les biens), mais il faut distinguer une troisième dîme qu'on va appeler « la dîme des pauvres » :

(Deut 14/28 – 29a) : « Tous les trois ans, vous mettrez de côté la part de récolte de l'année en cours et vous l'entreposerez dans vos villes. Les lévites, qui ne possèdent pas de territoire au milieu de vous, pourront venir s'y ravitailler, ainsi que les étrangers, les orphelins et les veuves qui vivent parmi vous. Ils y trouveront de quoi se rassasier ».

Il s'agissait d'un programme d'aide sociale pour les pauvres, les veuves et ceux qui n'avaient rien à manger.

Ces offrandes n'étaient nullement facultatives. A cette époque, les Israélites avaient une forme de Gouvernement qu'on appelle « Théocratie », ce qui veut dire qu'ils étaient sous l'autorité de Dieu et du système religieux.

Ces dîmes correspondaient tout simplement au montant des « taxes » nécessaires au soutien du pays. Le montant de 27,1% qui est exigé des citoyens de ce pays religieux est comparable au montant qui nous est exigé comme citoyen de notre pays démocratique, c'est à dire les impôts (TVA, taxe foncière, taxe d'habitation, impôt sur le revenu, taxe professionnelle et j'en passe...)

Ces 3 dîmes servaient donc à fournir des fonds pour les lévites (Le Gouvernement), la fête nationale (La communauté) et à aider les pauvres (L'aide sociale) ; il s'agissait de fonds destinés à l'entité nationale et je le rappelle cette taxation était obligatoire et non facultative comme offrande volontaire.

Elle ne représentait jamais une offrande à Dieu ; il s'agissait toujours d'un impôt. Lévitique 27/30 est formel : « Toute dîme de la terre, soit des récoltes de la terre, soit du fruit des arbres, appartient à l'Eternel; c'est une chose consacrée à l'Eternel. » Tout comme nos impôts ne nous appartiennent pas, mais ils appartiennent à l'Etat français pour ce qui nous concerne, la dîme, dans le gouvernement théocratique appartenait à l'Eternel.

Pour la petite histoire le juif n'était pas encore quitte puisque Lévitique 19/9-10 dit : « **Quand vous ferez la moisson dans votre pays, tu laisseras un coin de ton champ sans le moissonner, et tu ne ramasseras pas ce qui reste à glaner. Tu ne cueilleras pas non plus les grappes restées dans ta vigne, et tu ne ramasseras pas les grains qui en seront tombés. Tu abandonneras cela au pauvre et à l'étranger. Je suis l'Eternel, votre Dieu. »** En réalité, le juif donnait encore une partie de ses produits aux pauvres.

Bien plus ! Néhémie 10/23 parle d'un tiers de sicle par année que les Israélites s'étaient imposés pour le service de la Maison de Dieu.

Et ce n'est pas fini. Exode 23/10-11 : « **Pendant six années, tu ensemenceras la terre, et tu en**

recueilleras le produit. Mais la septième, tu lui donneras du relâche et tu la laisseras en repos; les pauvres de ton peuple en jouiront, et les bêtes des champs mangeront ce qui restera. Tu feras de même pour ta vigne et pour tes oliviers. »

Ici, il est demandé d'observer une année sabbatique tous les sept ans pour le repos de la terre, ce qui fait que l'Israélite perdait une année entière de revenus pour permettre à la terre de se reposer et en plus cette année est une année de remise de dette proclamée en l'honneur du Seigneur, et tous ceux qui ont prêté de l'argent à leur prochain doivent renoncer à être remboursés. (Deut 15/2).

Dix pour Cent est loin d'être un nombre représentatif de ce qu'il en coûtait pour vivre dans la « Théocratie » Israélite. Je dirai donc que les Israélites payaient plus de 27% de dons obligatoires ou taxes.

Conclusion : Au temps de la loi, la dîme était un impôt OBLIGATOIRE auquel était soumis tout Israélite y compris le Lévite, à l'exception du sacrificateur. La dîme perd sous la loi, son caractère volontaire et de libéralité, qu'elle avait avant elle : elle devient une PRESCRIPTION LEGALE, un DEVOIR RELIGIEUX, dont le non-respect constituait un péché entraînant des conséquences.

Je ne peux m'empêcher ici de faire remarquer comme je l'ai cité au début de ce livre que l'église romaine en France (Le clergé) a appliqué cette règle comme **impôt**.

G / Lorsque le peuple ne payait pas la dîme

Si par négligence ou désobéissance le peuple venait à manquer à ce devoir, le seigneur réagissait par la malédiction. **« Maudit soit celui qui ne respecte pas les commandements de la loi de Dieu et qui ne les met pas en pratique ! ... » (Deut 27/26)**

« Dis-leur, Ainsi parle l'Eternel, le Dieu d'Israël, Maudit soit l'homme qui n'écoute point les paroles de cette alliance, que j'ai prescrite à vos pères, Le jour où je les ai fait sortir du pays d'Egypte ... » (Jér 11/3-4a)

Le peuple va malheureusement enfreindre cette loi, se retrouvant sous la malédiction.

« Un homme trompe-t-il Dieu? Car vous me trompez, Et vous dites, En quoi t'avons-nous trompé? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, Et vous me trompez, La nation tout entière! » (Mal 3/8-9)

Observation : Si le peuple d'Israël manquait à ce devoir, ainsi qu'à toute autre obligation prescrite par la loi mosaïque, il était automatiquement frappé par la malédiction attachée à cette loi.

Observation complémentaire :

Dans le verset qui suit, tout homme spirituel comprendra que le but est de donner et non de recevoir ; ainsi ceux qui donnent dans le but de recevoir peuvent se voir privés de la grâce. Mais ceux qui donnent par amour, par compassion, pour bénir l'autre seront récompensés ; idem pour le verset suivant. Il ne faut pas confondre entre la Parole de Dieu et la loterie nationale ! Ce sont là des lois spirituelles, ce qui doit être le plus important, c'est le but, les conséquences ne sont que des cadeaux immérités, pure grâce ! **Dieu ne se laisse pas acheter, sa grâce est GRATUITE** parce que nous croyons que Jésus-Christ est Le Seigneur !

***« Donnez et il vous sera donné : on versera dans votre sein une bonne mesure, serrée, secouée et qui déborde ; car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis » (Luc 6/38)**

***« Sachez le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. » (2 Co 9/6).**

***« Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et sois en bonne santé, comme prospère l'état de ton âme. » (3 Jean 2).**

Ce sont là les versets préférés (en*) de ceux qui soutiennent qu'il faut payer la dîme. Ils font partie d'une liste non exhaustive et volumineuse qui sont utilisés pour inciter les gens à donner pour plaire à Dieu. « Donnez afin d'être du bon côté avec Dieu ; donnez afin de demeurer du bon

côté ; et surtout donnez afin de recevoir et de prospérer (Entendez par-là vous enrichir). »

Il est sans doute pertinent d'affirmer que les faux enseignements sur ce sujet font appel à la convoitise des gens pour les motiver à donner davantage. En tous cas ils sont en parfaite opposition à la volonté de Dieu qui dit par Jésus en *Mat 6/19-20, Luc 12/23 et Paul en 1Timothée 6/8-11-18 et 19 respectivement* :

« Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent; mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où la teigne et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. ».

« Vendez ce que vous possédez, et donnez-le en aumônes. Faites-vous des bourses qui ne s'usent point, un trésor inépuisable dans les cieux, où le voleur n'approche point, et où la teigne ne détruit point. »

« Si donc nous avons la nourriture et le vêtement, cela nous suffira. Mais ceux qui veulent s'enrichir tombent dans la tentation, dans le piège et dans une foule de désirs insensés et pernicieux, qui plongent les hommes dans la ruine et la perdition. Car l'amour de l'argent est la racine de tous les maux, et quelques-uns, pour s'y être adonnés, se sont égarés loin de la foi et se sont infligés à eux-mêmes bien des tourments. »

« Pour nous, hommes de Dieu, fuyons ces choses et recherchons la justice, la piété, la foi, la patience, la douceur et ne considérons plus la piété comme une source de gain bien qu'elle soit une grande source de gain si l'on se contente de ce que l'on a. »

« Faisons le bien, soyons riches en bonnes œuvres, ayons de la libéralité, de la générosité et amassons-nous un beau et solide trésor pour l'avenir. »

Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit : Dieu veut notre bénédiction mais selon Son procédé à Lui et non le nôtre.

« Ne vous inquiétez donc point, et ne dites pas, Que mangerons-nous? Que boirons-nous? De quoi serons-nous vêtus? Car toutes ces choses, ce sont les païens qui les recherchent. Votre Père céleste sait que vous en avez besoin. Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu; et toutes ces choses vous seront données par-dessus. »

(Mat 6/31à33).

Dans le livre de Malachie, c'est Israël (La Théocratie) qui est concernée et non l'Eglise de Jésus-Christ qui ne rêve pas encore d'exister concrètement à ce moment là.

NB : Il est à relever qu'une source d'erreur majeure vient du fait que dans la plupart de nos Bibles françaises, le livre de Malachie, qui est le dernier livre de l'ancien testament précède le livre de Matthieu qui est le premier des évangiles du nouveau testament; il y a quand même quelques 400 ans et plus qui séparent les deux époques. Cette longue période fut une période d'apostasie en Israël. Déjà Le royaume d'Israël avait pris fin en -722 et en -587 Jérusalem avait été prise par Nabuchodonosor II et la plupart du peuple de Dieu vivait en captivité. En -63 C'est Pompée, chef suprême de l'armée romaine qui s'empara de Jérusalem. En chassant la dynastie asmonéenne, les romains installèrent à la tête de la Palestine une

dynastie locale, la maison d'Hérode. C'est en -445 que Néhémie a reconstruit les murs de Jérusalem et le prophète Malachie est un contemporain de Néhémie et d'Esdras. Ce dernier, sacrificateur, était revenu de Babylonie 13 ans auparavant pour reconstruire le Temple. C'est au cours de cette période que L'Eternel a rappelé à l'ordre Son peuple qui le trompait notamment dans les dîmes et les offrandes. A ce moment là, les juifs n'avaient pas de roi, mais un gouverneur :

« Quand vous offrez en sacrifice une bête aveugle, n'est-ce pas mal? Quand vous en offrez une boiteuse ou infirme, n'est-ce pas mal? Offre-la donc à ton gouverneur! Te recevra-t-il bien, te fera-t-il bon accueil? Dit l'Eternel des armées. » (Mal 1/8).

Mais Israël ne trompait pas Dieu seulement sur ce plan là (dîmes et offrandes) :

- 5 Il reprochait à Dieu de ne pas l'aimer : **« Je vous ai aimés, dit l'Eternel. Et vous dites, En quoi nous as-tu aimés? Esaü n'est-il pas frère de Jacob? dit l'Eternel. Cependant j'ai aimé Jacob, ... » (Mal 1 / 2)**
- 6 Il n'honorait pas Dieu comme Père et comme Maître et méprisait Son nom : **« Un fils honore son père, et un serviteur son maître. Si je suis père, où est l'honneur qui m'est dû? Si je suis maître, où est la crainte qu'on a de moi? Dit l'Eternel des armées à vous, sacrificateurs, Qui méprisez mon nom, Et qui dites, En quoi avons-nous méprisé ton nom? » (Mal 1/6)**
- 7 Il profanait l'autel de l'Eternel : **« Vous offrez sur mon autel des aliments impurs, Et vous dites, En quoi t'avons-nous profané? C'est en disant, La table de l'Eternel est méprisable! Quand vous offrez en sacrifice une bête aveugle, n'est-ce pas mal? Quand vous en offrez une boiteuse ou infirme, n'est-ce pas mal? Offre-la donc à ton gouverneur! Te recevra-t-il bien, te fera-t-il bon accueil? Dit l'Eternel des armées. » (Mal 1/7-8)**
- 8 Bref, Il dédaignait l'Eternel : **« Vous dites, Quelle fatigue! Et vous le dédaignez, Dit l'Eternel des armées; Et cependant vous amenez ce qui est dérobé, boiteux ou infirme, Et ce sont les offrandes que vous faites! Puis-je les agréer de vos mains? dit l'Eternel. » (Mal 1/13)**

Le chapitre 2 de Malachie est on ne peut plus clair : Dieu s'adresse bien à ceux qui sont dans l'alliance de Lévi (la loi) en menaçant de la malédiction qui est attachée à la transgression de la loi :

« Maintenant, à vous cet ordre, sacrificateurs! Si vous n'écoutez pas, si vous ne prenez pas à cœur De donner gloire à mon nom, dit l'Eternel des armées, J'enverrai parmi vous la malédiction, et je maudirai vos bénédictions; Oui, je les maudirai, parce que vous ne l'avez pas à cœur. Voici, je détruirai vos semences, Et je vous jetterai des excréments au visage, Les excréments des victimes que vous sacrifiez, Et on vous emportera avec eux.

Vous saurez alors que je vous ai adressé cet ordre, Afin que mon alliance avec Lévi subsiste, Dit l'Eternel des armées. (Mal 2/1à4). Il s'agit bien de l'ancienne et non de la nouvelle alliance en Jésus-Christ.



III- LA DIME AUJOURD'HUI SOUS LA GRACE

« *Dis-nous donc ce qu'il t'en semble: est-il permis, ou non, de payer le tribut à César ?* » (Mat 22/17)

Nous voyons et connaissons qu'à l'époque de Jésus la Théocratie avait perdu de son contenu. En effet Israël était sous la domination de l'empire romain depuis -63. Et même si quelques pharisiens (*laïcs formant une secte qui se distinguaient par leur piété et leur savoir et qui contestèrent le pouvoir héréditaire de prêtres conservateurs –les saducéens- et gagnèrent ainsi le respect et le soutien du peuple. Ils finirent par devenir maîtres du Sanhédrin, la plus haute autorité religieuse et légale du pays*) donnaient encore la dîme –Mat 23/23- (de la menthe, de l'aneth et du cumin), **l'impôt ou le tribut, lui, revenait au gouvernement en place à ce moment là, c'est à dire l'empire romain.**

La preuve se trouve dans les versets **19 à 21 de Matthieu 22** : « **Montrez-moi la monnaie avec laquelle on paie le tribut. Et ils lui présentèrent un denier. Il leur demanda: De qui sont cette effigie et cette inscription? De César, lui répondirent-ils. Alors il leur dit: Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.** »

Voilà qui est dit.

Beaucoup de dénominations néanmoins enseignent encore aujourd'hui que donner à son église la **dîme** de ses revenus est une **obligation bibliquement fondée**. Elles s'appuient sur des arguments tirés pêle-mêle de l'Ancien comme du nouveau testament, avec cependant une préférence logique pour le premier, nous venons de le mettre en évidence.

En supposant que nous soyons encore tenus de payer la dîme comme au temps de la loi, posons-nous ces questions comme l'eurent fait les Béréens en leur temps (« **Ces Juifs avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique; ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Ecritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact.** ») (Actes 17/11)

9 **Quelle est cette dîme que nous payons en argent ? Elle devrait être en nature.**

10 **Où est la part de la veuve, de l'orphelin et de l'étranger ? Comme nous l'avons vu, la dîme de toutes les troisièmes années leur était destinée.**

11 **A qui devons-nous remettre la dîme, alors que le sacerdoce Lévitique selon l'ordre d'Aaron a disparu et que nous-mêmes, nous sommes devenus sacrificateurs selon l'ordre de Christ ?**

12 **Où devrions-nous aujourd'hui conduire la dîme, c'est à dire quel est « le lieu où l'Eternel a choisi de faire demeurer son nom », sinon que nous sommes nous-mêmes le Temple où Dieu a établi sa demeure ? (1 Co 3/16).**

13 **Nous est-il possible de pratiquer fidèlement la dîme en tant qu'obligation sans être, par-là même, maintenu sous l'esclavage de la loi, et donc sous la malédiction ?**

« Car tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la loi sont sous la malédiction; car il est écrit, Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique. » (Gal 3/10).

**« car la loi n'a rien amené à la perfection... »
(Héb 7/19a)**

« L'aiguillon de la mort, c'est le péché; et la puissance du péché, c'est la loi. » (1 Co 15/56)

Observation : Tous ceux qui dépendent de la loi [qui pratiquent encore la loi, par exemple en payant la dîme], sont sous la malédiction s'ils négligent un seul iota ; car la loi ne peut être pratiquée en partie : Elle est un tout indivisible et ne peut rien amener à la perfection mais plutôt au péché, c'est à dire à la désobéissance, puis à la mort. IL ne peut en être autrement puisque nul ne peut pratiquer la loi sans pécher. Vous le savez bien, Seul Jésus-Christ a accompli la loi sans faute, pour tous les autres, tous ont péché dans toutes les générations, passées, présentes et futures.

Pour nous sauver, Dieu a du :

- 14 Nous racheter de la malédiction de la loi,**
- 15 Nous dégager de la loi elle-même**
- 16 Remplacer le règne de la loi par un commandement nouveau.**

A / Rachetés de la malédiction

« Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous-car il est écrit, Maudit est quiconque est pendu au bois- afin que la bénédiction d'Abraham ait pour les païens son accomplissement en Jésus-Christ, et que nous recevions par la foi l'Esprit qui avait été promis. » (Gal 3/13-14)

B / Dégagés de la loi

**« car Christ est la fin de la loi pour la justification de tous ceux qui croient. »
(Ro 10/4)**

« Avant que la foi vienne, nous étions enfermés sous la garde de la loi, en vue de la foi qui devait être révélée. Ainsi la loi a été comme un précepteur pour nous conduire à Christ, afin que nous soyons justifiés par la foi. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous ce précepteur. » (Gal 3/23-25)

« Mais maintenant, nous avons été dégagés de la loi, étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un Esprit nouveau, et non selon la lettre qui a vieilli. » (Ro 7/6).

Observation : Ces passages nous révèlent que tous ceux qui sont en Christ, sont morts au regard de la loi de Moïse. Et puisque nous sommes morts en ce qui concerne cette loi, nous ne pouvons plus obéir à ses commandements.

Le moyen que Dieu a utilisé pour nous dégager de la loi mosaïque était de nous faire mourir en Christ. Maintenant, de même que Christ est ressuscité d'entre les morts, nous aussi nous sommes ressuscités avec Lui et nous vivons non plus selon la loi de Moïse, mais selon la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ : **« En effet, la loi de l'Esprit de vie en Jésus-Christ m'a affranchi de la loi du péché et de la mort. » (Ro 8/2)**

« Ignorez-vous, frères, - car je parle à des gens qui connaissent la loi - que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit? » (Ro 7/4)

« De même, mes frères, vous aussi vous avez été, par le corps de Christ, mis à mort en ce qui concerne la loi, pour que vous apparteniez à un autre, à celui qui est ressuscité des morts, afin que nous portions des fruits pour Dieu. » (Ro 7/4)

A vous de choisir, frères : Christ ou Moïse ? L'un ou l'autre, mais pas les deux à la fois, puisque Dieu dit : **« Et j'affirme encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déçus de la grâce. » (Gal 5/3-4)**

Que dirons-nous donc ? Nous sommes libérés de la loi de Moïse, soit ; mais enseigner cela, ne serait-ce pas un boulevard vers l'anarchie et le péché ? Certes NON ! Puisque Christ va nous imposer un commandement nouveau appelé **« La loi de Christ »** qui, non seulement résume la loi mosaïque, mais est porteuse d'une meilleure espérance.

C / Le commandement nouveau : La loi de Christ

« Je vous donne un commandement nouveau, Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres. » (Jean 13/34).

« Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ. » (Gal 6/2).

Observation : Aimer Dieu et son prochain, c'est accomplir la loi de Christ. Dit autrement : **Accomplir la loi de Christ = Aimer son prochain = Aimer Dieu.**

L'amour est la réalité qui échappait aux pratiquants de la loi ; à ce propos, Jésus leur a dit ceci : **« Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! Parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité, c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses. » (Mat 23/23).**

Observation : Ce passage signifie que de tous les commandements de la loi, les plus importants étaient le droit, la miséricorde et la fidélité que tous négligeaient. Ils ne faisaient que payer la dîme. (Cette dîme était toujours en nature : menthe, aneth et cumin ; mais pas en argent). Les pharisiens pratiquaient donc le plus facile de la loi (**Payer la dîme : acte extérieur n'impliquant pas le cœur**), mais laissaient de côté **le plus important (la justice, l'amour et la fidélité impliquant le cœur).**

Le Seigneur leur dit qu'ils auraient du pratiquer le plus important de la loi, certes, mais sans laisser de côté le moins important.

Aujourd'hui ce texte est utilisé à tort pour justifier la pratique de la dîme imposée aux chrétiens alors que :

- 17 **Le Seigneur s'adresse** ici non pas à ses disciples, mais **aux scribes et aux pharisiens**, qui, eux, étaient pratiquants de la loi. Ce verset ne s'adresse donc pas à nous chrétiens, qui sont les disciples de Christ !
- 18 Le Seigneur a parlé au passé et non pas au présent, encore moins au futur. **Passé : fallait**, Présent : faut, futur : faudra.
- 19 Le Seigneur insiste sur le fait que toute pratique partielle de la loi revient au péché : quitte à la pratiquer, la loi doit l'être dans sa totalité, ce qui confirme que la loi est indivisible. Pratiquer une seule ou même plusieurs de ses prescriptions et en laisser une de côté revient à ne pas la pratiquer du tout, ce qui entraîne la malédiction. (Deut 27/26- Gal 3/10-5/3).

Je connais personnellement des frères de renom à la Réunion et ailleurs qui non seulement ont enseigné que c'est une obligation de payer la dîme, mais encore ont écrit des livres mensongers sur ce sujet, et pour qui les écluses des cieus ont plutôt été des écluses de problèmes, ce qui n'étaient certainement pas les bénédictions qu'ils prêchaient. Je ne le dis pas dans un esprit d'accusation, ce n'est qu'un malheureux constat.

De plus, ils sont sans cesse entrain de faire appel aux dons, à l'argent et le peuple se trouve souvent dans la confusion de même que les nouvelles personnes qui se joignent à l'Eglise. Sans compter les critiques souvent à propos des gens du monde qui nous regardent et dont nous voulons en faire des disciples. Il vaudrait mieux se détourner de tout ce qui nous tient éloigné de Christ, nous repentir et marcher dans la vérité et la lumière afin de ne pas éprouver de la honte et ne pas rougir lorsque nous serons dans Sa présence finale :

« Aussi Dieu leur envoie-t-il une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge, afin que tous ceux qui n'ont pas cru à la vérité, mais qui ont pris plaisir à l'injustice, soient condamnés. » (2Th 2/11-12).

L'AMOUR : Le plus grand commandement de la loi

« Maître, quel est le plus grand commandement de la loi? »

Jésus lui répondit, Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable, Tu aimeras ton prochain comme toi-même. De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. » (Mat 22/36 à 40)

Résumons la pensée de Jésus : Si tu aimes Dieu, et si tu aimes ton prochain, tu accomplis par-là même la loi et les prophètes.

Aux chrétiens de Rome, Paul écrira : *« Ne devez rien à personne, si ce n'est de vous aimer les uns les autres; car celui qui aime les autres a accompli la loi. En effet, les commandements, Tu ne commettras point d'adultère, tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne convoiteras point, et ceux qu'il peut encore y avoir, se résument dans cette parole, Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour ne fait point de mal au prochain, l'amour est donc l'accomplissement de la loi. » (Ro 13/8-10)*

Il faut bien comprendre cela. L'apôtre dit sous l'inspiration de l'Esprit que les commandements tels que : Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton voisin, tu ne convoiteras pas et TOUT AUTRE COMMANDEMENT [comme : Tu payeras ta dîme] se résument dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Il dit : *« L'amour ne fait pas de mal au prochain : l'amour est donc l'accomplissement de la loi. » (Ro 13/8-10).*

En aimant Dieu et notre prochain, nous accomplissons par ce fait même la loi de Moïse ; nous comprenons dès lors pourquoi cette loi est inutile et caduque pour tous ceux qui se soumettent à Christ. Dieu va tout simplement la supprimer pour tous les rachetés. C'est ce que je vais aborder dans le chapitre suivant

D / LE CHANGEMENT DE LOI, CONSEQUENCE DU CHANGEMENT DU SACERDOCE

1-Le changement du sacerdoce

« Si donc la perfection avait été possible par le sacerdoce Lévitique - car c'est sur ce sacerdoce que repose la loi donnée au peuple - était-il encore nécessaire qu'il paraisse un autre sacrificateur selon l'ordre de Melchisédek, et non selon l'ordre d'Aaron? » (Héb 7/11)

CHRIST EST LE NOUVEAU SOUVERAIN SACRIFICATEUR

**« Mais Christ est venu comme souverain sacrificateur des biens à venir ... »
(Héb 9/11).**

« En conséquence, il a dû être rendu semblable en toutes choses à ses frères, afin qu'il soit un souverain sacrificateur miséricordieux et fidèle dans le service de Dieu, pour faire l'expiation des péchés du peuple; » (Héb2/17)

« Car, le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi. » (Héb 7/12)

« Nul ne s'attribue cette dignité, s'il n'est appelé de Dieu, comme le fut Aaron Et Christ ne s'est pas non plus attribué la gloire de devenir souverain sacrificateur, mais il la tient de celui qui lui a dit, Tu es mon Fils, Je t'ai engendré aujourd'hui! Comme il dit encore ailleurs, Tu es sacrificateur pour toujours, Selon l'ordre de Melchisédek. » (Héb 5/4-6)

Observation : La loi de Moïse impose comme sacrificateur, tout descendant d'Aaron. Christ était descendant de Juda et non d'Aaron, Il ne pouvait pas être établi comme sacrificateur selon la loi. **Pour investir le Fils, le Père va abolir cette loi.**

2-Le changement de la loi

« Car, le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi. En effet, celui de qui ces choses sont dites appartient à une autre tribu, dont aucun membre n'a fait le service de l'autel; car il est notoire que notre Seigneur est sorti de Juda, tribu dont Moïse n'a rien dit pour ce qui concerne le sacerdoce.

Cela devient plus évident encore, quand il paraît un autre sacrificateur à la ressemblance de Melchisédek, institué, non d'après la loi d'une ordonnance charnelle, mais selon la puissance d'une vie impérissable; car ce témoignage lui est rendu, Tu es sacrificateur pour toujours, Selon l'ordre de Melchisédek.

Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure, à cause de son impuissance et de son inutilité, car la loi n'a rien amené à la perfection, et introduction d'une meilleure espérance, par laquelle nous nous approchons de Dieu. » (Héb 7/12-19)

Or, c'est bien cette loi abolie qui conférait auparavant aux lévites le droit de lever la dîme, comme le déclarent les écritures :

« Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire sur leurs frères, qui cependant sont issus des reins d'Abraham; » (Héb 7/5)

Observation : C'est bel et bien la loi et UNIQUEMENT elle, qui conférait aux Lévites le droit de prélever la dîme sur le peuple. La loi mosaïque étant ABOLIE (ou ANEANTIE-Eph 2/15), l'investiture de Christ s'est faite **avec serment** :

« Et cela n'a pas eu lieu sans serment; car les Lévites sont devenus sacrificateurs sans serment, mais Jésus l'est devenu avec serment par celui qui lui a dit, Le Seigneur a juré, et il ne se repentira pas, Tu es sacrificateur pour toujours, Selon l'ordre de Melchisédek; » (Héb 7/20-21)

Christ possède un sacerdoce NON TRANSMISSIBLE

« De plus, il y a eu des sacrificateurs en grand nombre, parce que la mort les empêchait d'être permanents.

Mais lui, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible... Il nous convenait, en effet, d'avoir un souverain sacrificateur comme lui, saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs, et plus élevé que les ciels, qui n'a pas besoin, comme les souverains sacrificateurs, d'offrir chaque jour des sacrifices, d'abord pour ses propres péchés,

ensuite pour ceux du peuple, car ceci il l'a fait une fois pour toutes en s'offrant lui-même....

*« En effet, la loi établit souverains sacrificateurs des hommes sujets à la faiblesse; mais la parole du serment qui a été fait après la loi établit le Fils qui est parfait, pour l'éternité. »
(Héb 7/ 23-24 – 26à28).*

Observation 1 : Le changement de loi est une conséquence logique du changement de sacerdoce. TOUT A CHANGE. Aaron, qui n'était qu'une ombre, [une image floue] de Christ, s'est éclipsé devant le véritable Souverain Sacrificateur : Jésus-Christ.

Observation 2 : Jésus-Christ, le nouveau et véritable Souverain Sacrificateur, a aussi des sacrificateurs associés à son sacerdoce : Tous ceux qui ont cru en son Nom. Oui, tu en es un, toi le responsable, mais aussi et uniformément et paritairement tous les chrétiens nés de nouveau !

3-Le nouveau sacerdoce

20 Les sacrificateurs du nouveau sacerdoce

Sacrificateur : « Prêtre. Ministre attribué du culte, qui officie à l'autel et accomplit certains rites pour le compte de la communauté. Médiateurs entre l'homme et la divinité, les sacrificateurs ou prêtres formaient gén. une caste chez les Egyptiens, les Madianites, les Philistins, les Grecs, les Romains. » (La Bible On line 26542 Topics)

Nous venons de voir que Christ a été établi souverain sacrificateur du nouveau sacerdoce de la nouvelle alliance.

2 alliances = 2 sacerdoce = 2 lois :

- 1 la loi de Moïse → œuvres => Malédiction (Galates 3/13 : « *Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous-car il est écrit: Maudit est quiconque est pendu au bois* »

- 2 la loi de Christ → Amour, Esprit, Foi (Ro 8/1 : « *Il n'y a donc maintenant aucune condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ.* »

De même qu'Aaron fut le père des sacrificateurs de l'ancienne alliance, Jésus-Christ est le père des sacrificateurs de la nouvelle alliance.

« A celui qui nous aime, qui nous a délivrés de nos péchés par son sang, et qui a fait de nous un royaume, des sacrificateurs pour Dieu son Père, à lui soient la gloire et la puissance, aux siècles des siècles! Amen! » (Apo 1/5b-6)

« tu as été immolé, et tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation; tu as fait d'eux un royaume et des sacrificateurs pour notre Dieu, et ils régneront sur la terre. » (Apo 5/9b-10).

Alléluia ! Ainsi, Christ a fait de nous, de toi mon frère, ma sœur, des sacrificateurs pour Dieu Son Père et Notre Père. Selon le Nouveau testament, nous formons un « Sacerdoce royal » (1 Pi 2/9).

Mais puisque «... **Tout souverain sacrificateur est établi pour présenter des offrandes et des sacrifices ...** » (Hé 8/3), quels sacrifices devons-nous Lui offrir ?

Observation : Ici une remarque s'impose : **Sacrifice veut dire offrande.** Définition du dictionnaire biblique :

« **Sacrifices** : Offrandes, Holocaustes, Libations. Dès le début de l'histoire, les hommes ont

fait à Dieu des offrandes de toute espèce. Parmi celles mentionnées dans l'A.T. et se rapportant à des époques très reculées il y a : l'offrande des produits du sol... » (nous en avons étudié déjà le contexte).

Nous avons vu en préambule de ce livre que... **« Dieu n'avantage personne et ne se laisse pas corrompre par des cadeaux. » (Version français courant)... (Deut 10/17),** ce qui veut dire que personne ne peut acheter ses faveurs comme le font les religions et philosophies ésotériques, occultes.

L'offrande biblique ne peut donc être une offrande d'argent dans le but de recevoir la grâce de Dieu, celle-ci est imméritée et gratuite, j'insiste ! Ici nous pouvons nous rappeler comment Jacob a essayé de le faire ; mais que Dieu a exigé de lui plutôt un autel ! Et déjà dans l'ancien testament, Dieu révèle l'offrande ou le sacrifice qui lui est agréable et celui-ci n'a pas changé :

« Seigneur! Ouvre mes lèvres, Et ma bouche publiera ta louange. Si tu avais voulu des sacrifices, je t'en aurais offert; Mais tu ne prends point plaisir aux holocaustes. Les sacrifices qui sont agréables à Dieu, c'est un esprit brisé, O Dieu! Tu ne dédaignes pas un cœur brisé et contrit. » (Ps 51/15 à 17).

L'auteur de l'épître aux Hébreux nous a déjà fait part des choses difficiles à expliquer : **« Nous avons beaucoup à dire là-dessus, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents à comprendre. » (Hé 5/11).**

Même Pierre nous a mis en garde contre ceux qui tordent le sens de l'écriture soit par ignorance soit à cause de la difficulté de compréhension de certaines choses : **« C'est ce qu'il fait (Paul) dans toutes les lettres, où il parle de ces choses, dans lesquelles il y a des points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal afferries tordent le sens, comme celui des autres Ecritures, pour leur propre ruine. »**

(2 Pi 3/16)

Humilions-nous donc dans la prière et la présence de DIEU et que Son Esprit nous éclaire ! Amen.

Romains 8:9 « Pour vous, vous ne vivez pas selon la chair, mais selon l'esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en vous. Si quelqu'un n'a pas l'Esprit de Christ, il ne lui appartient pas. »

« Pour vous, vous avez reçu l'onction de la part de celui qui est saint, et vous avez tous de la connaissance. Je vous ai écrit, non que vous ne connaissiez pas la vérité, mais parce que vous la connaissiez, et parce qu'aucun mensonge ne vient de la vérité. »

(1Jean 2/20-21).

b) Les sacrifices du nouveau sacerdoce

21 L'offrande de notre vie entière : La consécration totale

« Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. » (Ro 12/1).

«... et qu'il (Christ) est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort et ressuscité pour eux. » (2 Co 5/15).

22 L'offrande de victimes spirituelles

« ... et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. » (1 Pi 2/5).

Ces victimes spirituelles sont :

23 La louange :

« Par lui, offrons sans cesse à Dieu un sacrifice de louange, c'est-à-dire le fruit de lèvres qui confessent son nom. » (Hé 13/15).

24 L'adoration :

« Vous adorez ce que vous ne connaissez pas; nous, nous adorons ce que nous connaissons, car le salut vient des Juifs. Mais l'heure vient, et elle est déjà venue, où les vrais adorateurs adoreront le Père en esprit et en vérité; car ce sont là les adorateurs que le Père demande. Dieu est Esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. » (Jean 4/22 à 24).

25 Les actions de grâces :

**« Offre pour sacrifice à Dieu des actions de grâces, Et accomplis tes vœux envers le Très-Haut. »... « Celui qui offre pour sacrifice des actions de grâces me glorifie, Et à celui qui veille sur sa voie Je ferai voir le salut de Dieu. »
(Ps 50/14-23).**

26 La reconnaissance :

« C'est pourquoi, recevant un royaume inébranlable, montrons notre reconnaissance en rendant à Dieu un culte qui lui soit agréable, avec piété et avec crainte, ... » (Hé 12/28).

27 La consécration :

« Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, ... » (1 Pi 2/9).

28 La prière :

**« Que ma prière soit devant ta face comme l'encens, Et l'élévation de mes mains comme l'offrande du soir! »
(Ps 141/2).**

29 La repentance :

« Apportez avec vous des paroles, Et revenez à l'Eternel. Dites-lui, Pardonne toutes les iniquités, Et reçois-nous favorablement! Nous t'offrirons, au lieu de taureaux, l'hommage de nos lèvres. » (Osée 14/2).

30 La sanctification :

« Je vous exhorte donc, frères, par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable. » (Ro 12/1).

31 La bienfaisance et la libéralité :

« Et n'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir. » (Hé 13/16).

Ici, je me permets de vous rappeler que la libéralité est la puissance de

l'Esprit que la lettre ancienne ne contenait pas (la dîme).

32 Une offrande pure :

« v10... Lequel de vous fermera les portes, pour que vous n'allumiez pas en vain le feu sur mon autel? Je ne prends aucun plaisir en vous, dit l'Eternel des armées, et les offrandes de votre main ne me sont point agréables... »

« v11...Car depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, mon nom est grand parmi les nations, et en tout lieu on brûle de l'encens en l'honneur de mon nom et l'on présente des offrandes pures; car grand est mon nom parmi les nations, dit l'Eternel des armées. » (Mal 1/10-11).

Ici le verset 10 semble être une prédiction de l'abolition du sacerdoce Lévitique, tandis que le verset 11 une prophétie de la conversion des nations et le temps du sacerdoce de l'Evangile.

IV- CONCLUSION

Avez-vous vraiment réalisé votre statut de sacrificateur au même titre que tous les chrétiens ? En tant que chrétiens NOUS SOMMES SACRIFICATEURS de l'ordre sacerdotal le plus élevé qui n'ait jamais existé ; celui de Christ Lui-même.

Ainsi, même si la loi de Moïse devait ce jour être appliquée, en tant que sacrificateurs, NOUS SERIONS DISPENSES DE PAYER LA DIME. Bien au contraire, nous serions tous (tous les chrétiens) en droit de percevoir la dîme de la dîme.

Je pense que tout lecteur honnête devant Dieu aura compris que le sacerdoce n'a rien à voir avec le ministère et que ce dernier n'ouvre aucun droit de percevoir de dîme puisqu'il ne relève pas du sacerdoce Lévitique d'autant qu'il partage avec toute l'église le sacerdoce chrétien, universel.

Michel Renetteau dans un traité évangélique explique : **« Dans chaque assemblée, il y a plusieurs évêques et anciens reconnus et désignés au suffrage universel. Par contre, les différents ministères et services sont exercés par tous les membres de la communauté, selon des dons particuliers dispensés directement à chacun par l'Esprit de Dieu « ...qui a fait les uns apôtres, les autres prophètes, les autres évangélistes, les autres pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des fidèles en vue du service et de l'édification du corps de Christ » (Eph 4/11.), ce qui est tout à fait démonstratif du sacerdoce universel !**

V – La vérité au sujet des ministères, en particulier du ministère pastoral : le pasteur

Dans le nouveau testament et dans le sens de « berger des âmes » le mot pasteur est employé trois fois pour désigner Jésus-Christ.

Une première fois en Hébreux 13/20 : « Que le Dieu de paix, qui a ramené d'entre les morts le **grand pasteur** des brebis, par le sang d'une alliance éternelle, notre Seigneur Jésus »

Une seconde en 1 Pierre 2/225 : « Car vous étiez comme des brebis errantes. Mais maintenant vous êtes retournés vers le **pasteur** et le gardien de vos âmes. »

Et enfin en 1 pierre 5/4 : « Et lorsque le **souverain pasteur** paraîtra, vous obtiendrez la couronne incorruptible de la gloire. »

Pour désigner les hommes il est employé une seule fois en Ephésiens 4/11 : « Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme **pasteurs et docteurs**, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ »

Dieu a fait des dons à ses serviteurs, « il a **donné** les uns ...» Il s'agit bien là de dons spirituels, disons de cinq dons majeurs accordés par le Saint-Esprit pour faire du maximum des chrétiens des disciples engagés et rendus capables d'accomplir des missions, des services (ou ministères) de prendre « leurs » responsabilités dans l'Eglise, le Corps du Christ.

On peut aisément faire un parallèle avec 1 Corinthiens 12/28 : « Et Dieu a établi dans l'Eglise premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, ensuite ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues. » C'est le chapitre des dons spirituels, le mot pasteur n'y est pas, mais docteur auquel il est associé en Ephésiens 4/11 y est de même que les autres « ministères » : Apôtres et prophètes.

Un don de l'Esprit confère une aptitude, une capacité, une mentalité, une tournure d'esprit, suscite des motivations, engendre une vocation, **mais n'oriente pas vers un emploi précis**. Celui qui reçoit le don a la responsabilité de le mettre ensuite en pratique, de le concrétiser par des œuvres et des activités sur le terrain. Il est comme un bachelier muni de son diplôme. Il ne faut pas qu'il s'en tienne là, mais il doit ensuite trouver un emploi dans un secteur quelconque d'activités, public ou privé, où il pourra faire fructifier les connaissances qu'il aura engrangées durant ses études. Un don de l'Esprit peut aussi être comme une terre très fertile qu'un agriculteur reçoit en héritage, et qui ne produira rien, ou seulement des ronces et des épines, s'il laisse cette terre en jachère, sans la travailler.

Un don de l'Esprit n'est pas une fonction sacerdotale et les fonctions, charges, services et activités de l'église ne sont pas non plus sacerdotales.

Aucune activité, ni responsabilité précises ne sont indiquées, pas plus que de conditions ne sont requises pour l'exercice sur le terrain et dans le concret, des **cinq** dons spirituels énumérés en Ephésiens 4/11, ce qui n'est pas du tout le cas pour ancien (ou évêque ou surveillant) et diacre, qui sont des fonctions, des charges, des activités, des responsabilités confiées avec l'approbation et selon le choix de tous les membres de l'Eglise locale ou assemblée. Voyons les textes :

« Cette parole est certaine: Si quelqu'un aspire à la **charge d'évêque**, il désire une oeuvre excellente. Il faut donc que l'évêque soit irréprochable, mari d'une seule femme, sobre, modéré, réglé dans sa conduite, hospitalier, propre à l'enseignement. Il faut qu'il ne soit ni adonné au vin, ni violent, mais indulgent, pacifique, désintéressé. Il faut qu'il dirige bien sa propre maison, et qu'il tienne ses enfants dans la soumission et dans une parfaite honnêteté; car si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Eglise de Dieu? Il ne faut pas qu'il soit un nouveau converti, de peur qu'enflé d'orgueil il ne tombe sous le jugement du diable. Il faut aussi qu'il reçoive un bon témoignage de ceux du dehors, afin de ne pas tomber dans l'opprobre et dans les pièges du diable. » (1Tim 3/1-7)

« Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu établisses **des anciens** dans chaque ville, s'il s'y trouve quelque homme irréprochable, mari d'une seule femme, ayant des enfants fidèles, qui ne soient ni accusés de débauche ni rebelles. Car il faut que l'évêque soit irréprochable, comme économe de Dieu; qu'il ne soit ni arrogant, ni colère, ni adonné au vin, ni violent, ni porté à un gain déshonnête; mais qu'il soit hospitalier, ami des gens de bien, modéré, juste, saint, tempérant, attaché à la vraie parole telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable d'exhorter selon la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs. » (Tite 1/5-9)

« **Les diacres** aussi doivent être honnêtes, éloignés de la duplicité, des excès du vin, d'un gain sordide, conservant le mystère de la foi dans une conscience pure. Qu'on les éprouve d'abord, et qu'ils exercent ensuite leur ministère, s'ils sont sans reproche. Les femmes, de même, doivent être honnêtes, non médisantes, sobres, fidèles en toutes choses. Les diacres doivent être maris d'une seule femme, et diriger bien leurs enfants et leurs propres maisons; car ceux qui remplissent convenablement leur ministère s'acquièrent un rang honorable, et une grande assurance dans la foi en Jésus-Christ » (1 Tim 3/8-13)

Sans que l'on puisse l'affirmer, il semble bien que les femmes du verset 11, inclus au milieu de ce

paragraphe consacré aux diacres, soient des diaconesses (féminin de diacre) engagées dans un service quelconque de l'église.

C'est dans l'Eglise naissante à Jérusalem qu'une nomination de serviteurs avec des attributions précises fut effectuée :

« En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour. Les douze convoquèrent la multitude des disciples, et dirent: Il n'est pas convenable que nous laissions la parole de Dieu pour servir aux tables. C'est pourquoi, frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi. Et nous, nous continuerons à nous appliquer à la prière et au ministère de la parole. Cette proposition plut à toute l'assemblée. Ils élurent Etienne, homme plein de foi et d'Esprit-Saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas, et Nicolas, prosélyte d'Antioche. » (Actes 6 /1-5)

Ils devaient s'occuper du service aux tables pendant les repas communautaires, et probablement aussi avant, pour tout ce qui concerne l'intendance et l'organisation. Bien que le mot n'apparaisse pas dans le texte, il semble bien que ce soit là que les premiers **diacres** aient été élus. Ils étaient sept, choisis (élus) par les membres de la communauté. Il fallait qu'on rende d'eux un bon témoignage, qu'ils soient pleins d'Esprit-Saint et de sagesse. Ils étaient donc dotés de qualités morales et spirituelles de haut niveau. Ces fonctions n'étaient nullement sacerdotales et n'ouvraient aucun droit de percevoir une dîme quelconque.

Cependant, n'importe quel chrétien peut selon les conditions énumérées ci-dessus exercer des fonctions , avoir des charges, et en même temps exercer des dons . Il n'y a qu'à voir les exemples d'Etienne et de Philippe.

Etienne va se révéler un **docteur** remarquable, discutant avec les religieux les plus érudits de toute la contrée **“qui ne pouvaient résister à sa sagesse et à l'Esprit par lequel il parlait” (Actes 6/10)**, ensuite devant le souverain sacrificateur et tous ceux qui siégeaient au sanhédrin (verset 15), il leur fit un discours magistral sur l'histoire d'Israël, depuis Abraham, ce qui déclencha la colère et la jalousie de tous ces religieux intellectuels qui , **“après avoir ému le peuple, les anciens et les scribes (verset 12) ... se précipitèrent tous ensemble sur lui, le traînèrent hors de la ville et le lapidèrent (Actes 7/58)**. Il s'ensuivit une persécution contre l'Eglise de Jérusalem, et tous, **excepté les apôtres se dispersèrent en Judée et en Samarie “(Actes 8/1)**.

Ensuite, il y a **Philippe** qui, **“étant descendu dans une ville de Samarie, y prêcha le Christ “(verset 5)**. C'est lui qui, de préférence aux apôtres , fut envoyé par Dieu vers l'eunuque éthiopien pour lui annoncer la bonne nouvelle de Jésus (c'est l'évangile) (verset 35). Plus tard, il sera appelé Philippe l'évangéliste.

Aucune indication concernant dîme ou offrande tant pour les dons que les charges.

VI – L'Exercice des charges, services et des dons dans le nouveau sacerdoce :

1 Corinthiens 14/26-33 « Que faire donc, frères? Lorsque vous vous assemblez, les uns ou les autres parmi vous ont-ils un cantique, une instruction, une révélation, une langue, une interprétation, que tout se fasse pour l'édification. En est-il qui parlent en langue, que deux ou trois au plus parlent, chacun à son tour, et que quelqu'un interprète; s'il n'y a point d'interprète, qu'on se taise dans l'Eglise, et qu'on parle à soi-même et à Dieu. Pour ce qui est des prophètes, que deux ou trois parlent, et que les autres jugent; et si un autre qui est assis a une révélation, que le premier se taise. Car vous pouvez tous prophétiser successivement, afin que tous soient instruits et que tous soient exhortés. Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes; car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. Comme dans toutes les Eglises des saints »

Dans l'Eglise d'Ephèse, il y avait des **anciens** auxquels Paul s'adresse un jour en ces termes : **« Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Eglise du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang. » (Actes 20/28)**

Écoutons Pierre l'apôtre (compté parmi les douze de Jésus) :

*« Voici les exhortations que j'adresse **aux anciens** qui sont parmi vous, **moi ancien** comme eux, témoin des souffrances de Christ, et participant de la gloire qui doit être manifestée: **Paissez** le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec dévouement; non comme **dominant** sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les **modèles** du troupeau. Et lorsque le souverain pasteur paraîtra, vous obtiendrez la couronne incorruptible de la gloire. »*

(1 Pierre 5/1-4)

Il ressort nettement, d'après ces textes, que la plupart des **anciens** (évêques ou surveillants), pour assumer pleinement leurs responsabilités et accomplir concrètement leur service auprès des fidèles de l'Eglise locale, doivent être pourvus des dons de **docteur** (enseignement) et de **pasteur** (surveillance, garde, soins).

Vous n'avez pas été sans remarquer qu'à chaque fois qu'il est question **d'ancien (ou évêque ou surveillant)**, en rapport avec une Eglise locale, il en est toujours parlé au pluriel...à *Lystre, à Icône et à Antioche...Ils (Paul et Barnabas) firent nommer (ou nommèrent) des anciens dans chaque église...de Milet, Paul envoya chercher à Ephèse les anciens de l'Eglise (Actes 14/21-23 ; 20/17.) Paul s'adressant à Tite dit : « Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville » (Tite 1/5)*

« Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement. » (1 Timothée 5/17)

« Nous vous prions, frères, d'avoir de la considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur, et qui vous exhortent. » Ayez pour eux beaucoup d'affection, à cause de leur oeuvre. Soyez en paix entre vous. » (1 Thessaloniens 5/12-13)

En considérant tous les textes ayant rapport avec les fonctions et les charges incombant aux anciens et aux diacres, il n'apparaît pas du tout que « pasteur » soit une fonction spécifique, un grade, un titre, une position hiérarchique, le résultat d'une formation théologique scolaire, d'une nomination, d'une ordination ou d'une élection effectuées par des hommes. Ce peut être une vocation, mais surtout pas un "métier", ni une "situation professionnelle" dont le produit de la dîme et des offrandes constituerait tout ou partie du salaire.

La notion de « pasteur » comme chef, ou dirigeant, ou responsable unique à la tête d'une communauté, amène à l'exercice d'une autorité (ou autoritarisme) usurpée à CELUI QUI SEUL, en est LE SOUVERAIN PASTEUR (Hébreux 13/20 ; 1 Pierre 2/25 ; 5/4). Cette notion hiérarchique, totalement absente des Ecritures et trop souvent omniprésente dans la plupart des communautés protestantes et évangéliques relève d'un dogmatisme humaniste et traditionnel (légaliste), et non de l'enseignement biblique. Il apparaît clairement que dans ces cas la notion de sacerdoce est réservée à celui qui possède le titre le reste du peuple étant appelé vulgairement laïc ce qui est très significatif de la spoliation du sacerdoce universel

laïc,ïque : 1. **Qui n'appartient pas au clergé.** Missionnaire laïque. Les laïcs peuvent enseigner le catéchisme. / Par ext. Un prêtre en habits laïques.

2. **Qui est indépendant de toute religion.** L'enseignement laïque. École laïque (par opp. à école religieuse).

Cette ségrégation amène l'autoritarisme.

L'autorité quand à elle, bien comprise et bien exercée, est l'exercice d'un mandat, d'une délégation, délivrés par une autorité supérieure. C'est une mission, une responsabilité, un ministère ou service. Les principaux sacrificateurs et les anciens du temps de Jésus comprenaient bien le sens de l'autorité. C'est pourquoi ils Lui ont demandé : **« Par quelle autorité fais-tu ces choses, et qui t'a donné cette autorité ? (Matthieu 21/23).**

L'autorité est un but, une position à défendre et conserver, non un moyen. Le goût du pouvoir et le besoin de l'exercer sur les autres, le désir d'être reconnu comme le premier, le chef incontesté, fait passer à l'arrière plan le sens de sa mission. L'autoritarisme ecclésiastique à des degrés différents, est malheureusement trop souvent présent dans les communautés chrétiennes.

Les premières victimes sont souvent de jeunes pasteurs récemment nommés et placés à la tête d'une assemblée locale composée d'anciens dans la foi. Conscients de leur manque d'expérience et d'affermissement, mais sans vouloir l'avouer, voulant quand même tenir leur rang hiérarchique, ils conçoivent souvent des complexes d'infériorité qui les font se comporter avec autoritarisme et l'arrogance des « petits chefs ».

Ce phénomène existe aussi chez les « vieux » pasteurs qui ne voient pas toujours d'un bon œil l'arrivée ou la montée au créneau de membres de la communauté qui voudraient prendre leur place dans son fonctionnement, en fonction des dons qu'ils ont reçus du Seigneur et ont à cœur de manifester pour Son service et l'édification de l'Eglise.

Le phénomène n'est pas nouveau selon **3 Jean/9-10** : **« J'ai écrit quelques mots à l'Eglise; mais**

Diotrèphe, qui aime à être le premier parmi eux, ne nous reçoit point. C'est pourquoi, si je vais vous voir, je rappellerai les actes qu'il commet, en tenant contre nous de méchants propos; non content de cela, il ne reçoit pas les frères, et ceux qui voudraient le faire, il les en empêche et les chasse de l'Eglise. »

J'ai personnellement vécu les deux expériences et si j'écris ce livre c'est bien parce que j'imagine la quantité de frustrations et le manque à gagner de l'Eglise par l'avortement des ministères que le Seigneur a donné pour l'édification de Son royaume. Toutes les communautés qui garderont cette notion de « pasteur-chef » et principal responsable sinon unique se trouvent en dehors du plan de Dieu qui est une sacrificature universelle.

Le lien « dîme – sacerdoce » perd toute sa valeur dans le Nouveau-Testament.

Alors est-il impératif que le ou les « pasteurs » exercent ce ministère professionnellement, à, plein temps comme ils aiment à le souligner ?

Il est vrai qu'il est écrit ceci :

1 Co 9/7 « Qui jamais est engagé dans une armée à ses propres frais ? Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit? Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau? »

Ou encore en **1 Co 9/14 : « De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile. »**

Mais considérons aussi :

« ...et c'est aussi ce que vous faites envers tous les frères dans la Macédoine entière. Mais nous vous exhortons, frères, à abonder toujours plus dans cet amour, et à mettre votre honneur à vivre tranquilles, à vous occuper de vos propres affaires, **et à travailler de vos mains**, comme nous vous l'avons recommandé, **en sorte que vous vous conduisiez honnêtement** envers ceux du dehors, et que vous n'ayez besoin de personne. »

En 1 CO 9/6 Paul pose la question : « Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler? »

Il prétend néanmoins ch9 v12 « Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir? Mais nous n'avons point usé de ce droit; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Evangile de Christ. »

Beaucoup reconnaîtront que Paul est un exemple à imiter, d'ailleurs il a dit plusieurs fois en 1 CO 4/16, 1 CO 11/1 Phi 3/17, et 1 Thes 1/6 « SOYEZ MES IMITATEURS »

Comment ? 1Co9/18 nous donne une réponse satisfaisante : « Quelle est donc ma récompense? C'est d'offrir gratuitement l'Evangile que j'annonce, sans user de mon droit de prédicateur de l'Evangile. » Et en 2 Thessaloniens 3/9 il récidive : « Ce n'est pas que nous n'en ayons le droit, mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter. »

En 2Co 12/14 Paul ajoutera : « ...et je ne serai point à votre charge ; car ce ne sont pas vos biens que je cherche, c'est vous-mêmes. Ce n'est pas en effet aux enfants à amasser pour leurs parents, mais aux parents pour leurs enfants. »

Ou encore : « Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni les vêtements de personne. Vous savez vous-mêmes que j'ai travaillé de mes propres mains pour gagner ce qui nous était nécessaire à mes compagnons et à moi. Je vous ai montré en tout qu'il faut travailler ainsi pour venir en aide aux pauvres, en nous souvenant des mots que le Seigneur Jésus lui-même a dits: Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir! » (Actes 20/35 BFC.)

Frères et sœurs, ces versets à eux seuls crient la vérité et c'est un jeune frère dans la foi qui a attiré mon attention sur eux, surtout la deuxième partie. Si nous aimions réellement les âmes, quitte à en souffrir, nous serions prêts à abandonner nos privilèges afin de ne prendre le risque de perdre

aucune d'elles à l'image de Paul. Quel bel exemple Paul nous laisse-t-il ! Mais que voulez-vous, nous ne sommes pas tous « Pauliniens » et Dieu accorde volontiers à ceux qui annoncent l'évangile d'en vivre. Gloire à L'Eternel !

Mais là encore, il n'est fait aucune allusion à une dîme ou offrande quelconque !

Ce que je dis donc, c'est qu'il faut donner mais selon la vérité en Jésus-Christ (la loi de Christ) et non sous le joug de la loi.

Rappel : « *Je vous donne un commandement nouveau, Aimez-vous les uns les autres; comme je vous ai aimés, vous aussi, aimez-vous les uns les autres.* » (Jean 13/34).

« *Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez ainsi la loi de Christ.* » (Gal 6/2). Exemple de Galates 6/6 : « *Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne !* » que j'ai cité plusieurs fois !

L' église romaine qui a beaucoup copié le sacerdoce Lévitique jusqu'à même dans ses vêtements sacerdotaux a fait cette confusion d'élever une caste au-dessus du peuple d'où la différence entre le clergé et les laïcs, autrement dit chez nous autres protestants et évangéliques (qui ont souvent fait la même erreur) le comité et le peuple ou encore les leaders et les autres... ce qui montre que nous n'avons pas tous compris qu'il y a eu changement de sacerdoce. Et nous savons que cette église pendant un long temps a prélevé la dîme sur le peuple, ce qu'elle ne fait plus aujourd'hui je m'empresse de le souligner à nouveau et ce depuis La Convention.

La faiblesse du système faisant la différence entre le clergé et les laïques, si courant dans la chrétienté même protestante ou évangélique réside en ce que souvent il :

- 33 Engendre des auditeurs de sermons**
- 34 Sape en général tout désir de s'engager dans les tâches spirituelles**
- 35 Retarde le développement spirituel des « laïques »**
(Sacerdoce royal !)

« *Ainsi donc, frères, nous avons, au moyen du sang de Jésus, une libre entrée dans le sanctuaire* » (Hé 10/19).

Sais-tu, frère, sœur, que seul le souverain sacrificateur avait le droit d'entrer dans le sanctuaire (la présence de Dieu) et cela une seule fois dans l'année ? **En tant que sacrificateur, tu peux maintenant le faire librement en tout temps, puisque Christ a tout accompli.**

De même que Moïse a été le médiateur de l'ancienne alliance basée sur le livre de la loi, Christ est le médiateur de la nouvelle alliance basée sur la foi et sur le commandement nouveau.. **En Lui, nous avons tous un libre accès auprès du Père.**

La dîme est-elle encore d'actualité ?

Si l'on en croît le récit biblique, avant la loi, aucun croyant ne payait la dîme. Seul **Abram l'a fait librement une seule fois dans sa vie.**

Jacob a marchandé avec Dieu. Il a promis la dîme à Dieu s'Il le bénissait. Dieu va le bénir et préférer en retour un autel. **Jacob n'a donc pas payé la dîme.**

Au temps de la loi, tout Israélite y compris le Lévite, était tenu de donner la dîme de ses revenus agricoles et fermiers. Seul le sacrificateur était exempté de cet impôt. **Le sacrificateur ne payait donc jamais la dîme.**

Sous la grâce, la période actuelle, Christ notre Sauveur nous a dégagés de la loi ; nous ne sommes donc plus sous la loi, c'est-à-dire que nous ne sommes plus tenus de pratiquer la loi, ni aucune de ses prescriptions.

De plus, Jésus-Christ, le nouveau et véritable souverain sacrificateur, a fait de toi (de nous) un sacrificateur. Or le sacrificateur ne payait jamais la dîme !

LA DIME EST-ELLE ENCORE EXIGIBLE SOUS LA GRACE ?

- 36 **Non**, parce qu'il n'existe plus de Lévite aujourd'hui dans l'Eglise. Or, comme nous l'avons vu, c'est à eux que le peuple devait remettre la dîme.
- 37 **Non**, parce que tout chrétien est engagé dans le sacerdoce de Christ. Le chrétien est ainsi un sacrificateur pour Dieu par Jésus-Christ. Et même si les ordonnances de la loi mosaïque se rapportant à la dîme devaient être encore en vigueur, ce ne serait surtout pas les chrétiens qui devraient payer la dîme ; mais, bien au contraire, ce serait à eux d'en bénéficier, puisque de nos jours ce sont eux les sacrificateurs.
- 38 **Non**, enfin, parce qu'après avoir supprimé la loi de Moïse qui obligeait le peuple à donner la dîme de ses revenus, **le Seigneur n'a plus donné de commandement se rapportant à la dîme.**

LE FINANCEMENT DE L'ÉGLISE

Dans tout le nouveau testament, il est à la fois expliqué et sous-entendu que l'Église reçoit ses ressources financières de ses propres membres. Il n'y a aucun indice qui porterait à croire que des personnes inconverties, ne faisant pas partie de l'Église, peuvent contribuer à son soutien. Le don chrétien (Je préfère ce terme à l'offrande qui ne peut se compter en argent pour Dieu comme nous l'avons vu un peu plus haut) est un acte d'amour révélé par le Saint-Esprit et ne peut être fait que par ceux qui ont été rachetés par le précieux sang de Jésus-Christ. Rien ne nous fait penser non plus qu'une église locale était régulièrement financée, recevait des subsides d'une autre église, d'un groupe d'églises ou d'un concile. Il y a eu des circonstances adverses, telles que la famine en Judée (Actes 11/29) qui ont conduit certaines églises à manifester leur communion avec leurs frères en les aidant matériellement. Toute église locale doit être financièrement autonome. Les principaux enseignements du Nouveau Testament sur le sujet des finances de l'église peuvent être facilement esquissés.

1- A qui appartient l'argent ?

« L'argent est à moi, et l'or est à moi, Dit l'Éternel des armées. » (Agée 2/8)

Tout ce que possède un chrétien appartient à Dieu. Le croyant doit agir en intendant, employer tout ce qu'il a de la meilleure manière possible pour contribuer à la gloire de son Maître : **« Jésus dit à ses disciples: "Un homme riche avait un gérant et l'on vint lui rapporter que ce gérant gaspillait ses biens. Le maître l'appela et lui dit: Qu'est-ce que j'apprends à ton sujet? Présente-moi les comptes de ta gestion, car tu ne pourras plus être mon gérant. » (Luc 16/1-2)**

W. Mac Donald dit que F.B Meyer a exposé cette vérité comme suit : **« Notre rôle est celui d'intendants ; nous n'avons pas à amasser de l'argent de notre Seigneur pour nous-mêmes, mais à administrer pour Lui tout ce dont nous n'avons pas besoin pour notre entretien et celui des nôtres, dans la position où Dieu nous a placés. Et notre seul objectif terrestre devrait être de dépenser l'argent de notre Seigneur au mieux et en différentes circonstances afin que nous puissions Lui en rendre compte avec joie quand Il viendra nous le demander. »**

39 Quand et combien donner ?

Le chrétien est appelé à donner à l'œuvre du Seigneur.

Quand doit-il le faire ?

« Que chacun de vous (autrement dit les responsables aussi), le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. »

(1 Co 16/2).

Combien doit-il donner ?

« Ce qu'il (les ministères aussi) pourra, selon sa prospérité » (1Co 16/2). Et comme Christ a donné. Il était riche, mais il s'est fait pauvre afin que nous soyons enrichis (2 Co 8/9).

Parenthèse :

Il est notre modèle à **TOUS**. Pasteurs, docteurs, évangélistes, apôtres, prophètes, ceux qui ont reçu des dons (1 Co 12/4), ceux que l'on appelle souvent avec dédain " le peuple " mais qui sont tous égaux avec les autres (les ministères), parce que nous sommes un sacerdoce royal, un royaume de prêtres. Tous également :

« Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères. Et n'appellez personne sur la terre votre père; car un seul est votre Père, celui qui est dans les

cieux. Ne vous faites pas appeler directeurs; car un seul est votre Directeur, le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. » (Mat 23/8)

Dans l'Esprit, la liste de ces titres peut contenir les « ministères ». Nous ne pouvons critiquer le prêtre catholique qui se fait appeler « Père » et nous, nous faire appeler par les autres Pasteur, ou Docteur ou Evêque ou que sais-je encore par nos frères.

Fermeture de la parenthèse.

Nous devons donner de notre nécessaire, pas seulement de notre superflu : **« car tous ont mis de leur superflu, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre. » (Mc 12/44).**

En résumé la Bible nous invite plutôt à faire preuve de **libéralités**, c'est-à-dire à participer librement, sans contrainte et avec joie à l'avancement de l'église, en faisant part de nos biens (matériels, agricoles, pécuniaires) – Gal 6/6 à nos conducteurs et généralement à ceux qui prennent part aux ministères, qui nous enseignent, aux missionnaires, sans oublier de donner aussi pour " nourrir et à enterrer les pauvres, pour soutenir les veuves, les chômeurs, les orphelins, les naufragés de la vie" (Tertullien) et j'insiste, toutes les fois que le Saint-Esprit nous interpelle.

1 Jean 3:17 : « Si quelqu'un possède les biens du monde, et que, voyant son frère dans le besoin, il lui ferme ses entrailles, comment l'amour de Dieu demeure-t-il en lui ? »

Jacques a dit (Ja 5/ 1-6) :

« A vous maintenant, riches! Pleurez et gémissiez, à cause des malheurs qui viendront sur vous. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les teignes. Votre or et votre argent sont rouillés; et leur rouille s'élèvera en témoignage contre vous, et dévorera vos chairs comme un feu. Vous avez amassé des trésors dans les derniers jours! Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et les cris des moissonneurs sont parvenus jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées. Vous avez vécu sur la terre dans les voluptés et dans les délices, vous avez rassasié vos cœurs au jour du carnage. Vous avez condamné, vous avez tué le juste, qui ne vous a pas résisté. »

Libéralité :

n. fém.

1. Vieilli. Disposition à se montrer généreux.

2. (Généralement au pl.) [Le terme a d'abord été employé, dans l'Antiquité romaine, pour désigner les distributions de blé ou d'argent et les spectacles offerts au peuple par les empereurs.] Don. Vivre des libéralités de ses proches.

3. DR. CIV. Avantage que procure la donation au donataire et le legs au légataire.

40 Comment donner ?

Dans quel esprit faut-il donner ? Il faut d'abord se donner soi-même au Seigneur (2 Co 8/5), reconnaissant ainsi que tout Lui appartient.

Il faut donner par amour :

(1 Co 13/3) : « Et quand je distribuerais tous mes biens pour la nourriture des pauvres, quand je livrerais même mon corps pour être brûlé, si je n'ai pas l'amour, cela ne me sert à rien », sinon mon don n'a pas de valeur.

Il faut donner en secret :

Mat 6/1-4 « Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, pour en être vus; autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. Lors donc

que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils ont leur récompense. Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. » Tellement que la main droite ne doit pas savoir ce que fait la main gauche pour employer une figure de style. Là encore, reprenez l'esprit qui vivifie et non la lettre qui tue (2 Co 3/6).

On doit donner joyeusement et non à contre cœur :

« Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie. » (2 Co 9/7). Nous lisons que les premiers chrétiens vendaient leurs biens et partageaient leur argent avec les autres (Actes 2/44-45 ; 4/31-37). C'était une expression authentique de leur communion spirituelle.

Mais cette manière de faire n'est commandée nulle part dans le Nouveau Testament. En fait, les instructions de l'écriture présupposent la possession individuelle de biens. Ce que faisait l'Eglise primitive était purement volontaire.

IL ne faut pas confondre avec le monachisme (mode de vie du moine) ou le communisme d'aujourd'hui. L'enseignement est clair. **Lorsque les croyants sont conduits par le Saint-Esprit, ils sont généreux, et, sous sa direction, donnent dans tous les cas authentiques de besoin.**

41 La récompense

Quelle récompense recevra celui qui donne ?

Quand nous sommes fidèles dans les richesses injustes (l'emploi de notre argent) Dieu nous confie les véritables (les trésors spirituels) ***Luc 16/11 : « Si donc vous n'avez pas été fidèle dans les richesses injustes, qui vous confiera les véritables? »***

Le fruit abonde pour celui qui donne :

« Ce n'est pas que je recherche les dons; mais je recherche le fruit qui abonde pour votre compte. » (Ph 4/17).

Il aura des trésors dans le ciel :

« Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où la teigne et la rouille détruisent, et où les voleurs percent et dérobent; mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où la teigne et la rouille ne détruisent point, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. Car là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur. » (Mat 6/19-21), car ces dons sont « comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte et qui lui est agréable » (Ph 4/18).

42 La trésorerie de l'assemblée

Ceux qui s'occupent des fonds de l'Eglise, doivent être au-dessus de tout soupçon. **« Nous recherchons ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes » (2 Co 8/21).** Dans Actes 6/1-6, nous lisons que sept personnes furent choisies pour distribuer les fonds aux veuves de l'assemblée. Les épîtres ne contiennent pas d'instructions précises quant au nombre de personnes devant se charger des finances, mais il est clair d'après 1 Co 16/3-4 et 2 Co 8/18-19, qu'il était d'usage de confier cette responsabilité à plus d'un frère. Dans le premier de ces passages, Paul annonce qu'il enverra les personnes que les Corinthiens auront approuvé pour porter leurs libéralités à Jérusalem et que, si cela est nécessaire, il ira également. (W. Mac Donald).

Il y a ici encore l'idée de la démocratie et du suffrage universel. Notez toutefois le pluriel. Dans le deuxième texte, Paul explique qu'un frère a été choisi (on pourrait dire élu) pour être son compagnon de voyage afin de distribuer le don de l'église.

43 Emploi des dons dans l'église

Je précise à nouveau que don veut dire don sous toutes ses coutures. Le Nouveau Testament indique trois classes de bénéficiaires des fonds de l'église. Ce sont :

- 44 Les veuves de l'assemblée
- 45 Les croyants dans le besoin
- 46 Ceux qui **consacrent leur temps** à la prédication et à l'enseignement de la Parole.

a) Les veuves de l'assemblée (Actes 6/1)

« En ce temps-là, le nombre des disciples augmentant, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux, parce que leurs veuves étaient négligées dans la distribution qui se faisait chaque jour. »

Afin d'être considérée comme « véritablement veuve » (1 Tim 5/3-16), une femme devait remplir les conditions suivantes : Elle devait être dans l'isolement, c'est-à-dire sans parenté pouvant l'entretenir et dépendre entièrement du Seigneur pour ses besoins (v. 4, 5, 16). En outre, elle devait avoir au moins 60 ans. IL fallait aussi qu'elle soit connue pour ses bonnes œuvres, la bonne éducation qu'elle avait donné à ses enfants, son hospitalité, sa charité (voir v.10).

b) Les croyants dans le besoin.

Dieu nous exhorte souvent dans Sa parole à nous souvenir des pauvres (**Ex Gal 2/10 : « Ils nous recommandèrent seulement de nous souvenir des pauvres, ce que j'ai eu bien soin de faire.», Ro 12/13**).

La prospérité de Son peuple dans l'Ancien Testament est étroitement liée à la manière dont on s'occupait de ses frères dans le besoin (**Deut 14/29): « Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains. »**

L'esprit n'a pas changé sous la grâce, le but de la libéralité consiste à niveler par le haut (aucune indigence parmi le peuple) et non par le bas (enrichissement de quelqu'un ou quelques uns avec bâtiments etc... et appauvrissement du peuple).

La preuve est démontrée en **Actes 4:34 « Car il n'y avait parmi eux aucun indigent: tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu »**

Autour de l'an 45 de notre ère, beaucoup de chrétiens de Judée furent réduits à la pauvreté. C'était probablement la conséquence de graves persécutions et d'une famine générale. Les croyants d'Antioche envoyèrent des secours à leurs frères de Judée par l'intermédiaire de Barnabas et de Saul (Actes 11/27-30).

L'assemblée de Corinthe fut instamment priée d'en faire de même (1Co16/1-3 ; 2 Co 8 & 9). Nous avons également la responsabilité de prendre soin des économiquement faibles. **Le Seigneur Jésus a dit : « car vous avez toujours les pauvres avec vous, et vous pouvez leur faire du bien quand vous voulez, mais vous ne m'avez pas toujours. » (Mc 14/7).**

Il est bon pour une assemblée de s'occuper avec cœur de ses membres pauvres. Une excellente manière d'unir les chrétiens, d'empêcher leur éloignement, la jalousie et la discorde, est d'avoir une œuvre commune de bienfaisance à laquelle tous s'intéressent et contribuent. Il n'est malheureusement pas rare de voir des sollicitations pour des œuvres étrangères alors que nos propres frères dans le besoin immédiat sont délaissés soit parce qu'ils ont la pudeur de ne rien demander, soit qu'ils sont ignorés tout simplement alors qu'on leur réclame la dîme comme condition sine qua non pour recevoir par la foi le nécessaire de l'instant T.

Je note l'usage abusif du verset suivant pour se justifier de telles pratiques : **« car tous ont mis de leur superflu, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle possédait, tout ce qu'elle avait pour vivre. » (Mc 12/44)**, sans oublier : **« Je ne veux pas te priver de ta bénédiction »** sous-entendu celle qui est inhérente à « ta dîme ou ton offrande » selon le plus souvent Malachie 3/10.

Cependant, l'assemblée ou le chrétien n'est pas tenu d'aider ceux qui sont pauvres parce qu'ils ne veulent pas travailler. Dans de tels cas, Dieu dit que, si quelqu'un ne travaille pas, qu'il ne mange pas non plus. (2 Th 3/10).

c) Ceux qui consacrent leur temps à l'œuvre du Seigneur

C'est un principe divin que ceux qui prêchent l'évangile ou enseignent la Parole ont le droit d'être soutenus matériellement par les croyants.

J'ai cité plusieurs fois Gal 6/6, ainsi que 1 Co 9/4-13, et encore **1 Tim 5/18** : **« Car l'Écriture dit, Tu ne muselleras point le bœuf quand il foule le grain. Et l'ouvrier mérite son salaire. »**

Toutefois l'apôtre Paul travaillait parfois de ses mains plutôt que d'accepter l'aide des assemblées. Je me répète un peu, mais pour reprendre une expression de Paul, cela est pour beaucoup d'entre nous salutaire (Actes 18/3), et cela pour des raisons bien simples déjà exprimées en amont.

Il voulait servir de modèle aux Ephésiens, afin qu'eux aussi **soutiennent les faibles et connaissent la bénédiction qu'il y a à donner :**

(Actes 20/34-35) : « Vous savez vous-mêmes que ces mains ont pourvu à mes besoins et à ceux des personnes qui étaient avec moi. Je vous ai montré de toutes manières que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles, et se rappeler les paroles du Seigneur, qui a dit lui-même, Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. »

Il voulait aussi empêcher ceux, qui à Corinthe, l'accusaient d'avoir des mobiles intéressés (2 Co 11/7) : **« Ou bien, ai-je commis un péché en m'abaissant moi-même afin que vous soyez élevés quand je vous ai annoncé gratuitement l'Évangile de Dieu? »**

Nos conducteurs auraient-ils des mobiles intéressés ?????

J'ai dépouillé d'autres Eglises, en recevant d'elles un salaire pour vous servir. Et lorsque j'étais chez vous et que je me suis trouvé dans le besoin, je n'ai été à la charge de personne; car les frères venus de Macédoine ont pourvu à ce qui me manquait. En toutes choses, je me suis gardé d'être à votre charge, et je m'en garderai. Par la vérité de Christ qui est en moi, je déclare que ce sujet de gloire ne me sera pas enlevé dans les contrées de l'Achaïe. Pourquoi? ... Parce que je ne vous aime pas? ... Dieu le sait! Mais j'agis et j'agirai de la sorte pour ôter ce prétexte à ceux qui cherchent un prétexte, afin qu'ils soient trouvés tels que nous dans les choses dont ils se glorifient. » (2Co 11/8-12).

Les versets 13 à 15 ne sont pas très flatteurs pour ceux qui n'agissent pas comme Paul et devraient les inciter à une profonde réflexion, voire une sérieuse remise en cause :

« Ces hommes-là sont de faux apôtres, des ouvriers trompeurs, déguisés en apôtres de Christ. Et cela n'est pas étonnant, puisque Satan lui-même se déguise en ange de lumière. Il n'est

donc pas étrange que ses ministres aussi se déguisent en ministres de justice. Leur fin sera selon leurs oeuvres. »

Il désirait également éviter aux croyants de Thessalonique le fardeau de son propre entretien car ils étaient pauvres et persécutés :

(2 Th 2/9) : « Vous vous rappelez, frères, notre travail et notre peine, nuit et jour à l'œuvre, pour n'être à la charge d'aucun de vous, nous vous avons prêché l'Évangile de Dieu. » et **(2 Th 3/7-9) : « Vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, car nous n'avons pas vécu parmi vous dans le désordre. Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne; mais, dans le travail et dans la peine, nous avons été nuit et jour à l'œuvre, pour n'être à la charge d'aucun de vous. Ce n'est pas que nous n'en ayons le droit, mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter. »**

Paul louait l'assemblée à Philippiques pour son service envers lui :

(Philippiens 4/10-19) : « J'ai éprouvé une grande joie dans le Seigneur de ce que vous avez pu enfin renouveler l'expression de vos sentiments pour moi; vous y pensiez bien, mais l'occasion vous manquait. Ce n'est pas en vue de mes besoins que je dis cela, car j'ai appris à être content dans l'état où je me trouve. Je sais vivre dans l'humiliation, et je sais vivre dans l'abondance. En tout et partout j'ai appris à être rassasié et à avoir faim, à être dans l'abondance et à être dans la disette. Je puis tout par celui qui me fortifie.

Cependant vous avez bien fait de prendre part à ma détresse. Vous le savez vous-mêmes, Philippiens, au commencement de la prédication de l'Évangile, lorsque je partis de la Macédoine, aucune Église n'entra en compte avec moi pour ce qu'elle donnait et recevait; vous fûtes les seuls à le faire, car vous m'envoyâtes déjà à Thessalonique, et à deux reprises, de quoi pourvoir à mes besoins. Ce n'est pas que je recherche les dons; mais je recherche le fruit qui abonde pour votre compte. J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance; j'ai été comblé de biens, en recevant par Epaphrodite ce qui vient de vous comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte, et qui lui est agréable. Et mon Dieu pourvoira à tous vos besoins selon sa richesse, avec gloire, en Jésus-Christ. »

Notez qu'il ne désirait pas de secours à cause de ses besoins, mais cherchait du fruit qui abonde pour leur compte.

**Vous remarquerez encore que l'apôtre ne parlait pas de ses besoins personnels ; en revanche, il n'hésitait pas à faire connaître ceux des autres croyants
(2 Co 8 & 9).**

Il y a une différence entre information et sollicitation. C'est pourquoi le Dr Chafer a fait remarquer : « **Tous seront d'accord pour admettre que l'information est nécessaire, sinon il ne serait pas possible de donner d'une manière judicieuse ; mais le véritable problème se situe au niveau de la sollicitation. »**

« Ayant quitté le droit chemin, ils se sont égarés et ont suivi la même voie que Balaam, fils de Bosor. Celui-ci aimait l'argent qu'on lui offrait pour faire le mal, mais il reçut des reproches pour sa désobéissance. En effet, une ânesse muette se mit à parler en prenant une voix humaine et arrêta l'action insensée du prophète. Ces gens sont comme des sources tarées et comme des nuages poussés par la tempête; Dieu leur a réservé une place dans la nuit la plus noire. Ils font des discours à la fois enflés et vides de sens, ils se servent de leurs désirs les plus honteux pour prendre au piège ceux qui viennent à peine d'échapper à la compagnie des hommes qui vivent dans l'erreur. Ils leur promettent la liberté, alors qu'ils sont eux-mêmes esclaves d'habitudes destructrices-car chacun est esclave de ce qui le domine. »

(2 Pi 2/15-19)

Paul dit : « Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats [ou de dîme], c'était l'ombre des choses à venir,

mais le corps est en Christ. »

(Col 2/16-17).

« En effet, la loi qui possède une ombre des biens à venir, et non l'exacte représentation des choses ... » (Héb 10/1a).

« Et j'affirme encore une fois à tout homme qui se fait circoncire [ou qui paye encore la dîme], qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. Vous êtes séparés de Christ, vous tous qui cherchez la justification dans la loi; vous êtes déchus de la grâce. Pour nous, c'est de la foi que nous attendons, par l'Esprit, l'espérance de la justice. »

(Gal 5/3-5).

7- CONCLUSION :

47 Le lecteur du Nouveau Testament constatera la simplicité merveilleuse de la question financière dans l'Eglise. Aucun règlement encombrant, légaliste, pas d'organisation financière complexe. Si les préceptes de l'Ecriture étaient suivis, deux résultats importants en découleraient. Il serait pourvu libéralement aux besoins de l'Eglise sans qu'on ait besoin de faire des appels. **Et le monde ne pourrait plus reprocher à l'Eglise d'être une institution à but lucratif.**

48 Vous aurez constaté que, bien que le quatrième commandement du décalogue impose d'observer le sabbat, en Christ, nous ne sommes plus tenus de le faire.

49 La circoncision fut imposée à Abram et à sa descendance, bien avant la venue de la loi mosaïque (Gen 17/11-14). Cependant, nous ne sommes plus tenus de la pratiquer. Tout mâle devait être circoncis dès le huitième jour. Obligatoirement le huitième jour. Dans le cas contraire, l'on s'exposait à la peine de mort. (Gen 17/12-14). Pourquoi donc te demande-t-on ou demandes-tu d'observer encore une ordonnance, la dîme, qui ne fut imposée que par la loi de Moïse qui est maintenant abolie pour tout chrétien ?

« Et maintenant, frères, je sais que vous avez agi par ignorance, ainsi que vos chefs. » (Ac 3/17).

« Dieu, sans tenir compte des temps d'ignorance, annonce maintenant à tous les hommes (les prédicateurs en particulier qui ont prêché par tradition), en tous lieux, qu'ils ont à se repentir, ... »

(Actes 17/30)

« Jésus a dit : Si vous demeurez dans ma parole, vous êtes vraiment mes disciples ; vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » (Jean 8/31-32).

Maintenant que tu connais la vérité et qu'ainsi tu es devenu libre, tu va voir au moyen d'un exemple comment avec tes biens tu peux participer à l'œuvre de Dieu !

Mais sache que selon la Parole de Dieu et l'Evangile qui t'a délivré de toute servitude, tu es LIBRE de donner ce que Tu veux, quand Tu veux, comme Tu veux et où Tu veux, selon ce que l'Esprit te mettra à cœur et que Tu ne peux non plus mettre sur autrui un joug dont le Seigneur t'a libéré !

<p>La dîme n'était pas un don dans l'Ancien Testament, c'était une taxe, elle est encore moins un don dans le Nouveau.</p>
--

Donner est par nature un libre partage de tout ce que notre cœur reconnaissant désire donner, et un cœur consacré à Dieu donne le meilleur de ce qu'il a.

L'EXEMPLE TYPE DU DON VOLONTAIRE

Voyons donc un aspect du don volontaire : **« L'Eternel parla à Moïse, et dit : Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur. » (Ex 25/1-2).**

Ce fut là une bonne occasion pour Dieu de préciser ce qu'Il voulait qu'on Lui donne. Il Lui aurait suffi de dire : « donnez-moi la dîme ». Non, Il leur dit :
« Donnez-moi selon votre bon plaisir, de bon cœur ». Cette attitude du cœur était mise en relief avec insistance. On leur demandait simplement d'obéir à l'élan de leur cœur.

« Moïse parla à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dit, Voici ce que l'Eternel a ordonné. Prenez sur ce qui vous appartient une offrande pour l'Eternel. Tout homme dont le cœur est bien disposé apportera en offrande à l'Eternel, de l'or, de l'argent et de l'airain; des étoffes teintes en bleu, en pourpre, en cramoisi, du fin lin et du poil de chèvre; des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux de dauphins; du bois d'acacia; de l'huile pour le chandelier, des aromates pour l'huile d'onction et pour le parfum odoriférant, des pierres d'onyx et d'autres pierres pour la garniture de l'éphod et du pectoral. Que tous ceux d'entre vous qui ont de l'habileté viennent et exécutent tout ce que l'Eternel a ordonné, ... » (Ex 35/4-10).

Autrement dit, venez et apportez ce que votre cœur vous suggère ou quoique ce soit qui vous appartienne.

« Tous ceux qui furent entraînés par le cœur et animés de bonne volonté vinrent et apportèrent une offrande à l'Eternel pour l'œuvre de la tente d'assignation, pour tout son service, et pour les vêtements sacrés. Les hommes vinrent aussi bien que les femmes; tous ceux dont le cœur était bien disposé apportèrent des boucles, des anneaux, des bagues, des bracelets, toutes sortes d'objets d'or; chacun présenta l'offrande d'or qu'il avait consacrée à l'Eternel. » (Ex 35/21-22).

**« Puis tu célébreras la fête des semaines, et tu feras des offrandes volontaires, selon les bénédictions que l'Eternel, ton Dieu, t'aura accordées...
... Chacun donnera ce qu'il pourra, selon les bénédictions que l'Eternel, ton Dieu, lui aura**

accordées... » (Deut 16/ 10-17). Voir

(1 Co 16/2.)

«... et vinrent dire à Moïse, Le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour exécuter les ouvrages que l'Eternel a ordonné de faire. Moïse fit publier dans le camp que personne, homme ou femme, ne s'occupe plus d'offrandes pour le sanctuaire. On empêcha ainsi le peuple d'en apporter. Les objets préparés suffisaient, et au-delà, pour tous les ouvrages à faire. » (Ex 36/5 à 7).

Observations :

Avez-vous déjà entendu les dirigeants d'une église dire : « S'il vous plaît ne donnez plus d'argent ? C'est pourtant ce qui se produira dans nos églises lorsque nous aurons commencé à agir selon la vérité et non des fables habilement conçues ! Lorsque les gens bien enseignés croiront en un ministère, ils donneront « beaucoup plus qu'il n'est nécessaire et de toute nature. » Les dons qui proviennent d'une véritable motivation dépasseront les besoins immédiats. Des églises qui en ont fait l'expérience, certains mois ne peuvent dépenser l'argent aussi vite qu'elles le reçoivent d'après John Mac Arthur.

Les pasteurs ne seront plus obligés (par crainte) de prêcher chaque dimanche Malachie 3 et monopoliser la moitié du culte pour convaincre de donner la dîme et les offrandes en mettant dans l'embarras les plus pauvres et ajoutant sur leurs épaules la peur de la malédiction au lieu de les aider en pratiquant vis à vis d'eux la justice, la miséricorde, la fidélité, ce dont Jésus a reproché aux pharisiens qui pratiquaient la dîme de ne pas faire. (Mat 23/23).

D'autre part, et il n'est pas de la moindre importance de le souligner que beaucoup se croient justifiés à cause de leur dîme alors qu'il n'y a que la foi qui justifie :

« Le pharisien, debout, pria ainsi en lui-même, O Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain; je jeûne deux fois par semaine, je donne la dîme de tous mes revenus.

Le publicain, se tenant à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel; mais il se frappait la poitrine, en disant, O Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifié, plutôt que l'autre. Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé. (Luc 18/11-14).

Comprenez-vous ce que je veux dire ? Les dons obligatoires sont des taxes. Le don spontané vient d'un cœur bien disposé. Et lorsque les enfants de Dieu croient en une œuvre bien précise ou à un projet, leurs cœurs sont disposés à donner, à se sacrifier.

Nous aussi, nous devrions être libres, dans l'Esprit de Dieu, de donner abondamment. Que le Saint-Esprit nous inspire dans les différentes formes de libéralités et qu'il nous montre les promesses de Dieu qui y sont attachées à la lumière des Saintes écritures !

Pour tous ceux qui ont encore des craintes de voir l'anarchie paraître ou qui manquent de foi, deux solutions s'imposent :

1. Soit ils arrêtent de prêcher, en effet comment communiquer la foi en Dieu quand eux-mêmes ne l'ont pas. Dans ce cas aucun risque de blesser ou de faire chuter un nouveau converti.
2. Soit ils décident de mettre Dieu à l'épreuve comme ils aiment l'enseigner à propos de la dîme en citant Malachie 3/10 mais pour le **psaume 37 verset 25** : **« J'ai été jeune, j'ai vieilli; Et je n'ai point vu le juste abandonné, Ni sa postérité mendiant son pain. »**

Ou encore **Jérémie 1/1** : **« Et l'Eternel me dit, Tu as bien vu; car je veille sur ma parole, pour l'exécuter. »**

1 Ti 4/9 : **« C'est là une parole certaine et entièrement digne d'être reçue. »**

Pasteurs, dirigeants, ne soyez plus des conducteurs aveugles car Jésus dit :

« Malheur à vous... » en Mat 23/16 et 24. Ne soyez pas non plus inconscients

comme ceux dont parle le prophète Jérémie en 23/1à4 du livre du même nom :

« Malheur aux bergers qui détruisent et dispersent Le troupeau de mon pâturage! Dit l'Eternel. C'est pourquoi ainsi parle l'Eternel, le Dieu d'Israël, Sur les bergers qui paissent mon peuple, Vous avez dispersé mes brebis, vous les avez chassées, Vous n'en avez pas pris soin; Voici, je vous châtierai à cause de la méchanceté de vos actions, Dit l'Eternel. Et je rassemblerai le reste de mes brebis De tous les pays où je les ai chassées; Je les ramènerai dans leur pâturage; Elles seront fécondes et multiplieront. J'établirai sur elles des bergers qui les paîtront; Elles n'auront plus de crainte, plus de terreur, Et il n'en manquera aucune, dit l'Eternel. »

Mais laissez-vous exhorter si vous ne l'êtes déjà par Pierre : « Voici les exhortations que j'adresse aux anciens qui sont parmi vous, moi, ancien comme eux, témoin des souffrances de Christ, et participant de la gloire qui doit être manifestée, Paissez le troupeau de Dieu qui est sous votre garde, non par contrainte, mais volontairement, selon Dieu; non pour un gain sordide, mais avec dévouement; non comme dominant sur ceux qui vous sont échus en partage, mais en étant les modèles du troupeau. Et lorsque le souverain berger paraîtra, vous obtiendrez la couronne incorruptible de la gloire. » (1 Pi 5/1)

Et vous, chrétiens nés de nouveau, obéissez à la Parole de Dieu citée en Hé 13/7 et 17 :

«Souvenez-vous de vos conducteurs qui vous ont annoncé la parole de Dieu; considérez quelle a été la fin de leur vie, et imitez leur foi »

« Obéissez à vos conducteurs et ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos âmes dont ils devront rendre compte; qu'il en soit ainsi, afin qu'ils le fassent avec joie, et non en gémissant, ce qui ne vous serait d'aucun avantage. »

Soyez maintenant libérés au Nom de Jésus-Christ de Nazareth de toute servitude légaliste et soyez remplis du Saint-Esprit pour vous aimer les uns les autres et ne plus tomber dans les pièges pernicieux que tend Satan à ceux qui lui ouvrent la porte de la convoitise ou de l'avarice.

A Jésus qui est l'Alpha et l'Oméga, Seigneur Dieu Tout-Puissant, qui Est, qui Etait et qui Vient, soient l'honneur, la louange, la puissance et la gloire éternels. Que la paix soit avec vous ! Shalom.

BIBLIOGRAPHIE

D. Johnson & J. Van Vonderen Le Pouvoir subtil de l'abus spirituel, Les Ed. Jaspe, Magog, (Québec) Canada.

J. Mac Arthur	Donner selon Dieu, Ed. de Littérature Biblique, Braine-l'Alleud, Belgique.
W. Mac Donald	Christ a aimé l'Eglise, Edition de littérature Biblique, Morbach-Steimelhagen Allemagne.
W. Nee	La Vie normale de l'église, Diffusion:Certitude, Metz, France.
W. Nee	Le Vrai serviteur de Dieu, Ed. La Croisade du Livre Chrétien, La Bégude de Mazenc, France.
T. Nettaud Gueu	Doit-on encore payer la dîme ? , L'association Sel et Lumière, Abidjan, République de Côte d'Ivoire.
Z. Tanee Fomum	Le Chemin du service chrétien, Ed. Parole de Vie, Codognan, France.

Les deux versions de la Bible les plus couramment utilisées dans cet ouvrage sont :

- 50 La NEG la Bible nouvelle édition de Genève avec Strongs.
- 51 La BFC la Bible en français courant

Que toute gloire soit à l'Agneau qui a vaincu par son sang ! Amen !

Table des matières

Préface	4
Introduction	5
Tradition	10
La dîme	13
Jésus n'a pas enseigné la dîme ni aucun de ses apôtres dans le nouveau testament	17
Etude chronologique	18
I. La dîme avant la loi	18
A / Abram et Melchisédek	18
Melchisédek, un être mystérieux	20
Melchisédek, un semblable de Christ	20
B / Jacob et la dîme	21
Conclusion :.....	23
II. La dîme au temps de la loi	25
A / Ordonnances relatives à la dîme	25
B / Ordonnance relative à la dîme.....	26
C / Quand selon la Parole de Dieu devait-on lever la dîme ?.....	27
D / Qui jouissait de la dîme	27
E / L'année de la dîme	28
F / La dîme : A payer en argent ou en nature ?	
Echange et rachat- combien de dîmes ?	28
1- Les salariés	28
2- L'échange de la dîme	29
3- Le rachat	29
4- Combien de dîmes ?	30
G / Lorsque le peuple ne payait pas la dîme	33
III. La dîme aujourd'hui sous la grâce	38
A / Rachetés de la malédiction	40
B / Dégagés de la loi	40
C / Le commandement nouveau : la loi de Christ	42
D / Le Changement de loi, conséquence du changement	

du sacerdoce.....	45
1- Le changement du sacerdoce	45
2- Le changement de la loi	46
3- Le nouveau sacerdoce	48
a) Les sacrificateurs du nouveau sacerdoce.....	48
b) Les sacrifices du nouveau sacerdoce.....	51
IV. Conclusion	54
V - La Vérité au sujet des ministères en particulier du ministère pastoral : LE PASTEUR	55
VI- L'Exercice des charges, services et dons dans le nouveau sacerdoce.....	58
VII- La dîme est-elle encore d'actualité ?	65
Le financement de l'Eglise	67
1- A qui appartient l'argent ?	67
2- Quand et combien donner ?.....	68
3- Comment donner ?	70
4- La récompense	71
5- La trésorerie de l'assemblée	72
6- Emploi des dons dans l'Eglise	72
a) Les veuves de l'assemblée	73
b) Les croyants dans le besoin	73
c) Ceux qui consacrent leur temps à l'œuvre du Seigneur.....	75
7- Conclusion	79
L'exemple type du don volontaire	81
Bibliographie	86
Table des matières.....	87